J.A. MARTIGNY, mercredi 21 novembre 1962 — N° 134

102e année

le Confédéré

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

Publicité

Annonces : 14 ct. le mm. ou son espace

Réclames : 35 ct.

Avis mortuaires : 30 ct.

Régie des annonces :

Publicitas, Sion
tél. (027) 2 44 22

Martigny
tél. (026) 6 00 48

Abonnements

Suisse . . . . . Fr. 18.–

Av. Bulletin off. Fr. 26.50

Etranger . . . . Fr. 26.–

Chèques postaux II c 58

Rédaction et administration :
Martigny, tél. 026 / 6 10 31

Courts métrages

La plus grosse perle du monde

● *Dans les eaux de l'archipel de Sulu, au sud des Philipines, on a pêché une perle qui passe pour être la plus grosse du monde. Le président de la société des ressources tropicales, à qui elle a été remise, l'a faite estimer à des joailliers: elle vaut 150.000 francs suisses. Sa forme est ovale. Elle mesure 8 cm. 89 de long et 6 cm. 35 de large. De quoi inciter pas mal de plongeurs sous-marins à passer leurs vacances à Sulu, l'été prochain...*

Au lieu d'un trésor, c'était un mot... historique

● *Des ouvriers étaient en train de démolir une vieille forge à Remiremont, dans les Vosges, où sont en construction de grands immeubles locatifs. En abattant un mur, un manœuvre vit tout à coup rouler à terre, avec les gravats, une cassette en fer rouillée et hermétiquement fermée. Notre brave ouvrier, tremblant d'émotion, crut la chance de sa vie arrivée : c'était certainement, si non un trésor, du moins un respectable magot qui avait été mis en lieu sûr dans cette cassette. Après bien des efforts, il parvint à faire sauter la fermeture. Un rouleau de parchemin se présenta aux yeux de l'ouvrier qui le déplia religieusement, le cœur battant la chamade et qui y lut cette inscription lapidaire : « M... pour celui qui lira », Miremont, 1902. Un mot historique d'un célèbre général d'Empire au lieu d'un trésor, cela ne faisait évidemment pas l'affaire de notre manœuvre ! Mais cela nous prouve qu'il y a soixante ans, on avait l'esprit plaisantin et que l'on a dû bien rire, dans la forge, en rédigeant ce parchemin !*

Les noms illustres

● *Mathieu Schiner a été élu conseiller communal à Ernen (vallée de Conches). Non, ce n'est pas une rétrospective historique que nous commençons, le fait s'est passé dimanche, lorsque les citoyens de la commune avaient à remplacer un conseiller démissionnaire, M. Adlabert Clausen, et c'est bel et bien M. Mathieu Schiner qui a été choisi par le corps électoral. On ne dit pas si l'élu est descendant ou parent de l'illustre cardinal.*

Licenciement du chef de service :

Réponse du Conseil d'Etat

La Chancellerie d'Etat nous a adressé la copie ci-dessous de la réponse donnée par le Conseil d'Etat à la question écrite de M. Jean Vogt (que nous avons publiée vendredi) et à celle, identique dans son fond, de M. Joseph Rey, qui ont été déposées sur le bureau du Grand Conseil :

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT AUX QUESTIONS ÉCRITES Déposées PAR MM. LES DÉPUTÉS Jean VOGT et Joseph REY.

Question Vogt :

« Le public a été informé officiellement par la voie de la presse valaisanne et suisse du licenciement du chef du Service de la formation professionnelle.

« Le Conseil d'Etat est invité à donner à la Haute Assemblée toutes explications utiles à ce sujet et de dire notamment si ce licenciement est en relation directe avec les dépassements de crédits pour la construction du bâtiment de la formation professionnelle et si les jeunes gens formés à l'Ecole de Martigny seront engagés conformément aux promesses qui leur ont été faites par le chef du Service de la formation professionnelle ».

Question Rey :

« Les journaux ont annoncé le licenciement par le Conseil d'Etat du chef du Service de la formation professionnelle.

« Le Conseil d'Etat est-il en mesure de renseigner la Haute Assemblée sur les raisons de ce licenciement ?

« Les fautes imputées à M. Mabillard ont-elles une incidence sur les dépassements de crédits de l'Ecole professionnelle de Sion ».

* * *

En date du 13.11.1962, le Conseil d'Etat s'est vu contraint de prendre, à l'égard de M. Hermann Mabillard, chef du Service de la formation professionnelle, la décision suivante :

« 1) M. Hermann Mabillard, chef du Service cantonal de la formation professionnelle est licencié du Service de l'Etat au sens de l'art. 29 litt. e du règlement modifié du 10.2.1944, avec toutes les conséquences qu'entraîne l'application de cet art. ;

2) Demeure réservée l'exclusion des conséquences indiquées sous chiffre 1, dans le cas où la preuve serait faite que son comportement a été influencé de façon majeure par son état de santé ;

3) L'entrée en vigueur de la présente décision est immédiate ».

Cette décision a été précédée, au mois d'avril 1962 d'une autre, par laquelle le Conseil d'Etat a infligé au fonctionnaire en cause un blâme constituant une sévère mise en garde.

Or, non seulement M. Mabillard n'a tenu aucun compte de cette décision, qu'il a déclaré par la suite ne pas admettre, mais il en est arrivé, au mois d'octobre dernier, au refus pur et simple d'exécuter les ordres de son Chef de Département.

Entendu, selon décision du Conseil d'Etat du 24.10.1962, M. Mabillard a refusé d'autre part de s'engager à observer la voie de service, comme cela lui a été recommandé puis prescrit à maintes reprises par le Chef du Département et, malgré les explications et les précisions qui lui ont été fournies en cours d'audition, il n'a exprimé aucun regret quant à ses actes d'insubordination et quant à l'attitude de rébellion qu'il a adoptée en général envers son Chef de Département. Bien plus, l'enquête a fait apparaître qu'il était impossible d'entrevoir un amendement de sa part.

Le licenciement de M. Hermann Mabillard est ainsi intervenu en raison des manquements indiqués ci-dessus et ne doit donc pas être mis en relation avec les dépassements de crédits dont font état les questions de MM. les députés Vogt et Rey.

Le Conseil d'Etat ignore d'autre part, quelles promesses M. Mabillard a pu faire aux jeunes gens formés à l'Ecole de Martigny. Il est toutefois exact que le Gouvernement comptait utiliser leurs services au Centre professionnel de Sion et c'est dans ce but que le Département compétent les avait mis dès le 1.10.1962 à la disposition de la direction de cet établissement.

Malheureusement, ces jeunes gens s'étant soustraits délibérément à deux invitations par lesquelles le Chef du Département de l'Instruction publique les priait de se présenter à cette direction, le Conseil d'Etat s'est vu forcé d'assurer par d'autres moyens l'enseignement au Centre professionnel de Sion et a dû, par décision du 3.11.1962, faire notifier aux intéressés que leur engagement à un poste de maître à ce Centre n'entrait pas en ligne de compte.

Il est évident toutefois que, sans reconnaître aucune obligation de l'Etat dans ce sens et dans la mesure où il sera encore possible de le faire, sans porter atteinte d'une part aux droits des maîtres auxquels l'Etat a dû faire appel et d'autre part, aux impératifs d'une saine administration, le Conseil d'Etat examinera leur cas avec objectivité et bienveillance.

Au nom du Conseil d'Etat,
Le Chancelier d'Etat :
N. Roten.

Nous félicitons tout d'abord le Conseil d'Etat d'avoir donné rapidement cette réponse et d'en avoir communiqué une copie à la presse. Le public est ainsi informé officiellement qu'il n'y a aucune relation entre le licenciement de M. Mabillard et l'affaire des dépassements de crédits au Centre de formation professionnelle. Voilà qui mettra fin aux faux bruits qui couraient à ce propos. Nous sommes d'autant plus à l'aise pour remercier le Conseil d'Etat que nous avons demandé avec insistance, dans ce journal, ces indispensables précisions.

Les actes d'insubordination évoqués par le communiqué annonçant la mise à pied de M. Mabillard sont également précisés. On comprend que le Conseil d'Etat ne puisse apporter trop de détails. Ce qu'il dit suffit à laisser entendre que de graves divergences de vues opposaient M. Gross, chef du Département, à M. Mabillard. Divergences qui ont conduit à une situation intenable dont les premières victimes sont les jeunes candidats professeurs de l'école de Martigny. On peut s'étonner, à ce propos, que malgré la mise en garde du Conseil d'Etat, en avril 1962, ces jeunes gens soient demeurés soumis à des influences contradictoires qui n'étaient certes pas de nature à leur apporter la sérénité et l'objectivité indispensables à leurs études d'abord, à leur enseignement ensuite. Nous savons que ce n'est pas d'hier que de graves incidents ont été la conséquence de cet état d'esprit. Nous savons également qu'au Grand Conseil, des députés, particulièrement des porte-paroles du groupe radical, ont fait état de ce malaise et attiré l'attention sur ses conséquences.

La preuve est faite, aujourd'hui, que tout n'allait pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, comme on voulait bien le dire en réponse à ces interventions, des bancs du Conseil d'Etat...

L'assurance que le Conseil d'Etat donne quant à un examen objectif, voire bienveillant du cas de ces jeunes professeurs formés à Martigny vient à point, mais on ne peut s'empêcher de penser qu'un aussi regrettable aboutissement ne se serait pas produit si l'on avait tenu compte des avertissements donnés.

Et, en fait, pourquoi ces jeunes formés à l'école de Martigny ont-ils refusé par deux fois l'invitation du chef du Département de l'instruction publique les priant de se présenter à la direction du Centre de formation professionnelle? En essayant de répondre à cette question, on mesure mieux à quel point la situation s'était dégradée.

On se trouve bel et bien face à un conflit de conceptions. Un conflit qui doit nous faire redoubler de vigilance, à l'heure où la nouvelle loi sur l'instruction publique vient d'être votée par le peuple car on sait que cette loi accorde de larges compétences à l'Etat et à ses services pour l'application de cette loi-cadre. Plus que jamais, il s'agira de veiller à ce que l'esprit du législateur ne soit pas trahi et que des « interprétations » abusives ne viennent saboter l'œuvre progressiste approuvée par le peuple.

La réponse du Conseil d'Etat met M. Mabillard hors de cause dans l'affaire du dépassement des crédits lors de la construction du Centre. Une question demeure par conséquent posée : qui, à part le chef du Département et le chef de service, avait compétence pour donner des ordres lors de l'aménagement des locaux?

Car on nous a dit que la construction elle-même, à part le cas des fouilles qui devrait être tiré au clair, n'a pas provoqué de trop grandes surprises. L'aménagement aurait donc mangé à lui seul les 4 ou les 6 millions — selon les points de vue — de dépassement ? C'est un peu beaucoup tout de même, et ne serait-il pas intéressant de connaître les raisons pour lesquelles on voyait presque chaque jour les architectes lever les bras au ciel en ne sachant plus à quel saint se vouer ? On nous dit que là aussi de graves conflits de conception ont régné et qu'ils seraient pour une bonne part dans ce que l'on couvre de ce mot passe-partout qu'est « renchérissement ». Mais ce ne sont là, sans aucun doute, que d'affreuses calomnies. Chacun sait bien que si vous disposez aujourd'hui de 100 000 frs pour vous faire construire un bout de maison, vous n'aurez qu'à la payer 200 000 ou plus lorsqu'on vous en remettra les clés. Et sans même chercher à savoir le pourquoi de ce dépassement, dû au renchérissement.

Alors ?...

Gérald Rudaz

Heurs et malheurs du ski suisse

Alors que notre équipe nationale alpine s'entraîne à Andermatt (notre photo ci-dessus montre Thérèse Obrecht face à une classe de jeunes espoirs), Edy Reinalter, champion olympique du slalom en 1948, est décédé à St. Moritz (photo de droite).

Vous m'en direz tant !

On se laisse impressionner facilement par des généralisations, ce qu'un humoriste a fort bien démontré dans un livre intitulé : « Le Jacassin ».

Un peuple a tel défaut, un autre telle qualité, et désormais plus besoin de s'apesantir sur des cas particuliers, la cause est entendue.

De même, à propos d'un fait ou d'un événement, il arrive à des autorités elles-mêmes de tomber dans ce travers et d'attribuer à tous, les réactions d'une fraction de l'opinion publique.

C'est ainsi qu'au lendemain du fameux procès de Liège on a pu lire, d'une part, que la foule avait accueilli le verdict par de délirants transports de joie et, d'autre part, que ce même verdict avait indigné l'humanité tout entière.

Des affirmations aussi massives ont un tel pouvoir de suggestion qu'elles laissent médusés et convaincus tous ceux qui n'ont pas d'esprit critique.

Ils ne se disent pas que « l'humanité tout entière », ça fait, décidément, beaucoup de monde, et que pour s'assurer du sentiment général il faudrait consulter chaque individu en particulier ; ils ne se disent pas non plus qu'il y a probablement des régions du globe où l'on n'a pas entendu parler de cette affaire...

(Suite en page 2)

LETTRE NEUCHATELOISE

Réforme de l'enseignement aussi...

Le projet de budget du Conseil d'Etat atteint des proportions très supérieures aux évaluations précédentes : il reflète la prospérité économique du canton. Les dépenses atteignent le chiffre de 72 800 000 francs et les recettes 71 079 275 francs. L'excédent de dépenses est donc de 1 million 764 109 francs, soit 162 182 francs de plus que l'établissait le budget 1962. Quant aux recettes, elles augmentent, par rapport à l'an dernier, de 11 175 558 francs et les dépenses de 11 337 741 francs.

Ce budget sera étudié par le Grand Conseil qui s'occupera également lors de cette session du nouveau projet de réforme de l'enseignement qui a déjà fait couler beaucoup d'encre avant la votation populaire qui s'était soldée par un vote négatif. Ayant tenu compte de ces critiques, le Conseil d'Etat a remanié son projet, lequel s'orientera dans le sens de la proposition émise par le député radical Norbert Moser.

La motion déposée par lui au lendemain de la consultation du 2 juillet proposait le maintien du projet de réforme refusé par le peuple, avec modification de l'article le plus combattu : l'article 16. Ainsi pense-t-on éliminer une bonne partie des adversaires de la réforme de l'enseignement qui s'opposaient à la suppression du latin dans la première année secondaire. Robert Moser et consorts demandent que soit réintroduit cet enseignement de base du latin en section classique, tandis qu'en section scientifique (laquelle n'existe pas encore dans le canton de Neuchâtel) l'enseignement des mathématiques serait plus poussé dès la première année. En section préprofessionnelle primaire et en section moderne, les disciplines fondamentales et les langues serviraient de base.

En agissant aussi rapidement, l'interpellateur entendait montrer qu'il serait absurde de perdre tout le fruit du travail accompli jusqu'ici et de renvoyer cette réforme, désirée par tous, aux calendes grecques. Il semble que le Conseil d'Etat l'ait suivi sur cette voie. Mais, il faut s'attndre à des oppositions : déjà le corps enseignant du Val de Travers et du Val de Ruz se sont prononcés contre la réforme de l'enseignement nouvelle manière. Car les avis et les intérêts sont différents en ville et dans les campagnes. Il semble toutefois que l'on devra parvenir à un accommodement, car il devient urgent de moderniser notre système d'enseignement.

DISTRICT DE MARTIGNY

MARTIGNY-VILLE

Décisions du Conseil communal

Au cours de ses séances des 17 septembre, 8 octobre, 22 octobre, 29 octobre et 12 novembre, le conseil municipal a notamment :

1. arrêté le programme des manifestations et lotos comme déjà publié ;
2. approuvé quelques mesures de réorganisation aux écoles communales ;
3. décidé de rembourser par annuités de Fr. 10 000,— au Martigny-Sports les frais d'éclairage du stade qui seront avancés par cette société ;
4. décidé le bitumage de divers chemins de campagne au Câpioz, aux Bonnes Luites et à La Bâtiaz ;
5. cédé la gérance du « legs Aubert » au conseil bourgeoisial ;
6. désigné une commission chargée de déterminer les plus-values découlant de la construction de la déviation de la route cantonale ;
7. mis à l'enquête, en accord avec Martigny-Bourg, le plan d'extension ;
8. pris acte des travaux qui seront entrepris par la direction des travaux de l'oléoduc en vue de protéger le bassin sourcier des « Marioty » ;
9. adjugé à l'entreprise Conforti frères les travaux de maçonnerie du bâtiment principal du nouveau groupe scolaire ;
10. entamé des pourparlers avec la Lonza S. A. en vue de la reprise du réseau de cette société par la commune ;
11. modifié l'organisation de ramassage des ordures en confiant à MM. Denis Favre et fils la totalité de cette organisation, y compris l'engagement des ouvriers nécessaires pour ce service ;
12. approuvé les dispositions provisoires prises dans le cadre de la signalisation des nouveaux carrefours créés par la déviation de la route cantonale ;
13. pris acte de la décision du Conseil d'Etat approuvant le plan d'alignement du quartier de la Maladière et autorisant notamment l'expropriation de la place de ce nom ;
14. adopté le budget pour l'année 1963, avec un excédent de dépenses de Fr. 195 978,65 ;
15. approuvé un contrat de vente d'un terrain de 5000m2 à la maison Danzaz S. A., terrain à prélever en « Verdan » en bordure de celui déjà vendu aux Douanes suisses ;
16. adopté un nouvel article 3 bis du règlement sur la police des constructions en attendant la revision générale de celui-ci ;
17. décidé de convoquer l'assemblée primaire pour le 3 décembre 1962 en vue d'examiner ces trois derniers objets.

L'administration

Une lumineuse conférence de Jean Raspail

L'écrivain français Jean Raspail est un grand voyageur devant l'Eternel si l'on peut dire. Hier soir, devant un nombreux public, au Casino Etoile, il a évoqué les souvenirs de ses voyages dans cette région dite de la « Terre Sainte », et qui comprend notamment les pays actuels d'Israël, de la Jordanie et du Liban, voire de la Syrie.

Après avoir exposé ses intentions qui ne veulent pas prendre parti dans les luttes qui sont le cauchemar de ces merveilleuses contrées, il a truffé sa causerie de pointes amicales et pleines d'humour, souvent d'une percutante vérité...

Les films qu'il a fait défiler sous nos yeux sont des merveilles de lumière. Ils mettent en évidence les caractéristiques de ces régions qui virent se dérouler la vie du Christ : Bethléem, Nazareth, Jérusalem, et ces évocations avaient certainement quelque chose d'impressionnant.

On vit, notamment, la Jordanie avec son jeune roi Hussein que Jean Raspail considère comme une personnalité intelligente, tolérante et pacifique, ce qui est, la plupart du temps, la marque des gens intelligents.

On vit, surtout, l'effort extraordinaire du jeune peuple d'Israël qui est enfin dans son pays, depuis quelques années. Il a réalisé un effort extraordinaire, transformant un désert aride en une contrée admirablement bien irriguée et féconde, riche de promesses.

Cependant, ce peuple doit constamment lutter pour son indépendance envers ses voisins comme l'Egypte de Nasser qui n'a pas l'air de vouloir lui apporter la paix promise aux hommes de bonne volonté. C'est la raison pour laquelle, en Israël, les femmes elles-mêmes doivent s'entraîner à faire le coup de feu éventuel et cela démontre à quel degré de civilisation le monde est arrivé, dans certains pays...

La soirée se termine sur l'évocation de la ville de Jérusalem de 1960. En conclusion, ce fut un splendide et instructif voyage que les spectateurs purent accomplir sous la direction de Jean Raspail, orateur disert et aimable. Cette causerie fait partie du cycle des conférences de « Connaissance du monde », organisées sous le patronage du service culturel de Migros Valais. v. d.

Le peuple Hunza

Le Cinédoc présentait lundi soir son 3e film de la saison : « Le peuple Hunza ». Il se dégage une grande leçon de la vie de ces quelques villages isolés du monde dit civilisé, reliés par une unique sente qui rampe durant 150 kilomètres le long d'un éternel précipice, interrompue seulement par quelques ponts d'osier et d'écorces tressées qu'il faut bon gré mal gré franchir en funambule sous peine d'en traverser le tablier — dont les planches sont distantes d'un pas d'homme — pour une chute vertigineuse de 300 mètres...

Au bout de vos peines, une région merveilleuse où depuis 2000 ans vit à l'écart cette population antique, non point sauvage, qui insouciante des événements du monde, mène son existence frugale et paisible. A votre droite, les immenses solitudes blanches du Rakapashi, qui du haut de ses 8000 mètres vous exhorte à l'humilité. Et bien d'autres images encore...

R. B.

L'Harmonie et le Chœur de dames fêteront en commun Ste-Cécile

Pour la première fois, sauf erreur, notre Harmonie municipale et notre Chœur de Dames fêteront ensemble la patronne des musiciens et des chanteurs, sainte Cécile. Nos deux corps, dirigés par MM. les professeurs Jean Novi et Charly Martin, donneront concert samedi 24 novembre, dès 20 h. 30, à la salle communale. La fin de la soirée sera consacrée à un bal conduit par l'orchestre Jo Perrier.

Diana du district de Martigny

Chasse au renard

La chasse au renard a lieu du 15 novembre au 31 décembre inclus, les mardi, jeudi et samedi. Les chasseurs qui prennent part à ces battues devront annoncer 24 heures à l'avance au poste de police le plus près, le jour de la battue et les chasseurs qui y prennent part. Cette chasse n'est autorisée que dans le district et interdite dans toutes les réserves.

Dès le 1er janvier 1963, des autorisations spéciales seront données par le Service cantonal de la chasse.

Les statistiques de chasse doivent parvenir au président pour la fin décembre.

Le comité

WILLIAMINE
FINE EAU DE VIE DE POIRE
MORAND MARTIGNY

Succès

Nous apprenons avec plaisir que Mlle Danièle Métral, élève de Mlle Monique Fessler, professeur de piano, a obtenu un diplôme de perfectionnement, avec félicitations du jury, à l'institut de Ribeaupierre à Lausanne.

Nos compliments à la jeune artiste, à laquelle nous présentons nos vœux sincères pour une brillante carrière.

CHARRAT

Répétition de l'Indépendante

Vu le programme très chargé en vue du concert, la fanfare l'Indépendante commencera les répétitions le jeudi 22 crt à la salle de la Coopérative.

SAXON

Assemblée primaire

Le conseil communal a fixé l'assemblée primaire de la commune de Saxon au samedi 1er décembre à 19 h. L'ordre du jour est le suivant :

1. lecture du protocole de la dernière assemblée ;
2. budget pour 1963 ;
3. divers.

Citoyens radicaux, soyez nombreux.

Plan d'extension de la route des Grangettes

La commune de Saxon a mis en soumission le nouveau plan d'extension de la route des Grangettes. Les citoyens qui s'y intéressent peuvent le consulter au greffe communal. ps.

FULLY

Séance d'informations arboricoles

Une séance d'information sera donnée demain soir jeudi 22 novembre à 20 h. à la salle du collège à Fully par la station cantonale d'arboriculture avec la collaboration de la sous-station fédérale de Châteauneuf. Les points arboricoles suivants seront traités :

1. choix des porte-greffes
2. distances de plantation
3. choix des formes et description (palmette, fuseau, buisson).

Timbres-poste
M.-Ed. Estoppey
rue de Bourg 10, LAUSANNE.
Catalogue suisse 1963 à Fr. 1,50

DISTRICT DE SIERRE

Une magnifique, une inoubliable journée montagnarde

(Correspondance retardée)

On l'a déjà écrit quelque part, le jeune et si gentil abbé Muller est inquiet. Chaque jour, il se trouve en présence de trop nombreux jeunes qui lui confessent sans ambages, que la vie est horriblement moche et qu'elle n'a plus de quoi les intéresser.

Il nous a fait cette révélation, il y a quelques heures à peine... A l'occasion de l'inauguration et de la bénédiction de la jolie cabane du Ski-Club de Sierre.

Dieu merci, ce prêtre aussi simplement bon qu'un pain d'Anniviers, devait aussi nous dire qu'il connaît le remède bien en mesure de rallumer un peu de joie dans le regard de ses malheureux protégés. Il consiste tout spécialement à les encourager à la pratique du sport. A la pratique du sport du ski, tout particulièrement. Sa découverte, une fois de plus, venait de s'affirmer dans la jolie cabane, où une foule d'amateurs des journées blanches, serrée comme câpres dans un flacon, avait servi avec constance au visiteur, l'image fort réconfortante de l'amitié et de la camaraderie montagnarde, dans leurs manifestations les plus naturelles et les plus spontanées.

Ce véritable bataillon de garçons, de filles, de papas, de mamans et dans certains cas, d'aïeux, avait gagné l'altitude de 2450 mètres, au prix d'efforts bien divers. Pour les jeunets, ils avaient été demandés à leurs jarrets, au cours d'une grimpée pas bien terrible, mais suffisante pour faire tirer des langues, à l'heure de l'avant-saison. Pour les autres, chargés du poids des ans ou de celui d'un petit ventre si joliment arrondi, le gros boulot avait été réclamé à des jeeps qui, dans des tracés recouverts de neige, ont failli à plus d'une reprise, entamer le tout grand schuss. Le tout grand schuss à travers des pentes où on ne s'avisera jamais de conduire sa femme et ses enfants pour y rouler les œufs de Pâques. Quoi ! de part et d'autre, il avait fallu lutter ferme pour atteindre le haut plateau de Botzé.

Mais une fois sur ce parvis céleste, quels sujets d'enchantement pour chacun. Quel accueil, la montagne et tant de ses honnêtes serviteurs, ne devaient-ils pas nous réserver. C'était d'abord les cabrioles craintives de trois petits chamois porteurs, semblait-il, d'un message de grâce de l'alpe, apparemment si austère. C'était ensuite l'apparition d'un soleil un peu pâlot, d'un soleil qui, à l'instant où les hôtes du jour étaient reçus aux sons guillerets de fifres et tambours de Saint-Luc, s'était fait un devoir de crever l'écran cotonneux qui traînait sur toute la vallée, pour apporter un peu de sa bonne chaleur. Chaleur brève, c'est entendu.

Cependant, jusqu'à l'heure du retour, du soleil on devait en voir sur tous les visages. Tout spécialement au cours de cette cérémonie rituelle qui commandait à M. Simon Derivaz, responsable administratif de la construction qu'on inaugurait, de couper le ruban symbolique, et de remettre dès après, à M. Pierre-Marie Salamin, président du Ski-Club, la clé de la jolie cabane que la « Marie-Jeanne des Alpes », rougissante de timidité ou du plaisir de cet instant solennel, avait tenu couchée, non pas sur un rutilant coussin de velours, mais sur un appétissant et enrubanné fromage d'Anniviers.

Quelques minutes plus tard, la gaîté qui avait éclaté partout, et qui avait marqué chacun d'une mine réjouie qu'en plaine on ne voit plus guère que chez les gosses un jour de promenade d'école, la gaîté, disons-nous, allait céder la place au recueillement. Ce recueillement, croyez-nous, ne devait pas marquer le moindre temps de relâchement. C'est que, lors du culte qui a précédé la bénédiction, le jeune abbé Muller avait trouvé un auditoire à l'oreille tendue et au cœur ouvert à l'écoute des mots si simples et si chargés de bonté qu'il avait prononcés, pour situer les devoirs qui doivent s'attacher à la société sportive, et la fonction que la cabane doit assumer, envers ceux qui en feront, sous peu, leur deuxième maison.

Après cette part justement accordée aux choses de l'esprit, on allait en céder une grande, une très grande, à celle de l'appétit. Que voulez-vous, l'air vif de Rotzé « ça creusait terriblement dans les alentours de l'estomac ». Aussi, de longs tours d'horloge durant, cent vingt fourchettes ont tapoté dur dans la pâte crémeuse tombée de plusieurs pièces de fromage, prestement condamnées à mort, face à des foyers rougeoyants. Cette délicatesse — cela en était une dans une cabane — descendait comme un fondant, arrosée qu'elle était sans cesse d'un de ces petits blancs de la Bourgeoisie de Saint-Luc. D'une de ces gouttes si franchement parfumée, si irrésistiblement tentante, que jamais — oui ! jamais — nous n'aurons la méchanceté de blâmer ceux qui, après l'avoir goûtée, se découvriraient un jour, à l'aimer avec passion.

Quand les gros bols de café et les flacons de « gniole » commencèrent à danser sur les tables, an réclama un peu de silence pour permettre à chacun de savourer finalement les discours inscrits au programme de l'après-midi. Là, nous nous en voudrions de ne pas signaler qu'en dépit de leur abondance, nous n'avons vu personne, mais personne, quitter la salle pour cause d'indigestion verbale.

Non ! cette partie oratoire a mis en lumière tant de gentillesse et de bons sentiments chez ceux qui s'étaient levés à un titre ou à autre, que lorsque retentit le « Mesdames et Messieurs, la partie officielle est close », nous avons lâché un sincère « déjà ! » C'est vrai. L'humour d'abord, et tout ce qui participe à la création de la camaraderie montagnarde, d'une chaleur et d'une solidité à nulle autre pareille, ont connu cet après-midi en la grande salle de la jolie cabane, des interprètes extrêmement sympathiques. Nous nous en voudrions de ne pas citer particulièrement MM. Simon Derivaz, Pierre-Marie Salamin, Charles Dellberg, président du Grand Conseil, André de Chastonay, Louis Revaz, Adolphe Salamin, Alphonse Pont, Aldo Tavelli, René Antille de Saint-Luc et Kinet Beysard.

Malheureusement, peu après tous ces témoignages de bonne humeur commune, le cœur un peu lourd, nous devions quitter ce coin merveilleux. Ce coin, où des heures durant, il nous a été donné de voir que la suffisance de l'homme rétrécit comme une peau de chagrin dans le cadre d'une nature impressionnante de vérité. Et, une fois sorti de la jolie cabane, nos premiers pas dans une neige toute neuve devaient nous révéler aussi que si près du ciel tout se passe plus gentiment, moins dangereusement. Eh ! oui, c'est ainsi qu'après avoir fait très largement honneur aux délicieux jus de la treille, tout imprégné des senteurs de la généreuse hospitalité lucqueranne, nous nous somme surpris à marcher droit comme un I, et à constater que seul le moteur de notre bonne jeep était « fin gelé ». Le pauvre était puni pour avoir apporté sa note insultante à la montagne. Et les passagers aussi, qui durant le trajet du retour ont dû sacrifier de longs instants à réchauffer des conduites bourrées de glace.

Une glace qui heureusement n'aurait pas tenu dans leur cœur tout empli de la chaleur des derniers mots de l'aimable, du jovial et du tellement bon Simon Derivaz : « J'espère qu'à la descente déjà, et arrivés en plaine, l'esprit d'entente amicale qui vous a tous animés aujourd'hui se continuera tous les jours et sans relâche. »

DISTRICT DE CONTHEY

NENDAZ

† François Glassey

C'est avec peine que la population de Nendaz a appris l'accident qui devait coûter la vie à notre ami François Glassey. Le défunt qui était âgé de 34 ans laisse le souvenir d'un garçon aimable, travailleur. Toujours on faisait appel à lui avec la certitude d'être aidé. Ne ménageant point son temps, il fut ainsi d'un secours apprécié par d'aucuns dans les travaux de la campagne.

Nous présentons à la famille dans la peine nos sincères condoléances.

† Alice Fournier

Demain matin, en l'église de Veysonnaz, parents et amis accompagneront à sa dernière demeure Mme Alice Fournier. Dans l'air froid de l'hiver, chacun sentira la tristesse de ce cortège funèbre qui enlève à un époux éploré et à une belle famille de huit enfants, une jeune maman à peine âgée de 43 ans.

La défunte fut une mère de famille dévouée, à l'image de ces dévouements perpétuels que sont les mères valaisannes. Sans bruit, mais avec continuité, ardeur, sans relâche, Mme Fournier s'occupait des siens. Elle aimait sa famille d'un total amour, comme si elle avait le pressentiment qu'elle devrait quitter trop tôt déjà ses chers. Aussi multipliait-elle ses attentions à l'égard de son époux et de ses huit enfants.

Après une longue et pénible maladie, hélas, Dieu devait rappeler à lui cette épouse toute de tendresse, de générosité. Nous compatissons à la douleur de la famille et assurons notre ami Alphonse et ses enfants, ainsi que toute la parenté, de nos profonds sentiments de sympathie dans leur grande épreuve.

GRONE

† Daniel Théodoloz

Ce matin, une foule de parents et d'amis a accompagné à sa dernière demeure, à Grône, M. Daniel Théodoloz. Le long cortège montrait bien dans quelle estime la population tout entière tenait le défunt. C'était un dernier témoignage de sympathie à l'égard d'un homme qui, dans la commune, a rempli un rôle effacé peut-être, mais de première grandeur.

Dans sa 68e année, Daniel Théodoloz quitte les siens et la communauté de Grône, après une longue maladie dignement supportée. Travailleur sans relâche, homme d'extrême droiture, il fut un citoyen prédestiné dans la commune. Pionnier du parti radical qu'il défendit toujours avec objectivité et conviction, il donna tout au long de sa vie un exemple à ne pas manquer. Membre honoraire de la fanfare « La Liberté », il fut heureux de voir aussi deux de ses fils entrer dans ce beau corps de musique.

Le parti radical de Grône gardera longtemps un souvenir vivace et ému de ce fidèle citoyen, toujours à la tâche sans aucune défaillance. Son exemple profitera.

Que la famille dans la peine veuille croire à nos sentiments de profonde sympathie.

Depuis 1786
Vermouth
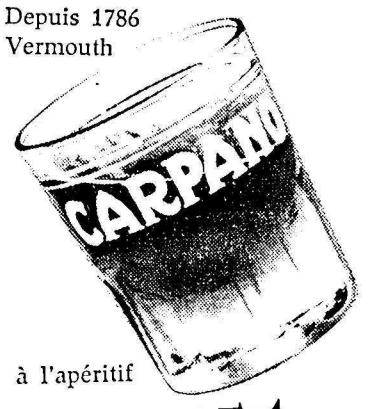

à l'apéritif
PUNT E MES

SAINT-LÉONARD

Pour la sécurité routière et le développement de la commune

Nous sommes tous d'accord : des solutions s'imposent pour interrompre la trop longue série des accidents sur la route cantonale à travers notre village. J'ai fait des propositions dans ce sens. D'autres également. La presse s'intéresse à ce grave problème et l'on ne peut que s'en féliciter. Alors que tous veulent tirer à la même corde pour obtenir un résultat, même par des moyens divergents, on ne peut que regretter le ton plaisantin donné à certaine information d'un récent accident, heureusement sans accident de personne, qui parlait d'un conducteur « probablement aveuglé par l'éclairage public ». Quand on sait ce qu'est cet éclairage public, on saisit l'ironie de la phrase ! Mais une ironie malplacée. Ne vaudrait-il pas mieux que toutes les bonnes volontés s'unissent, dans un esprit de collaboration, pour sauvegarder des vies humaines menacées sur la route ? La mienne est acquise entièrement dans ce sens.

Hermann Nigg.

MONTANA

Arrestations

La police a réussi à appréhender deux ressortissants italiens, auteurs de plusieurs cambriolages dans la région de Montana. L'enquête se poursuit pour tenter de mettre la main aussi sur des complices des malandrins arrêtés.

SIERRE

Ce sera un grand loto

Dimanche 25 novembre, les dirigeants du parti radical convient les Sierrois à tenter leur chance par la participation à un magnifique loto qui débutera dès 16 h. à l'hôtel Arnold. Les organisateurs ont d'ores et déjà retenu de magnifiques prix, des récompenses qui méritent d'être recherchées. Nous présenterons dans notre prochain numéro quelques aperçus des lots de ce loto qui sera accueilli avec joie et belle participation par tous les Sierrois.

Vous m'en direz tant

(Suite de la 1re page)

Non, ils sont frappés, comme d'une pierre au front, par cette affirmation, et ils en demeurent étourdis.

Inversément, ceux qui souhaitaient un acquittement et qui ont été comblés dans leur espoir s'imaginent volontiers que le peuple entier leur donne raison, alors que dans une affaire aussi complexe et délicate, un avis personnel n'est pas moins plausible qu'un avis collectif.

C'est attribuer à tous ses propres passions et ses propres idées que de faire abstraction des nuances dans un jugement.

Mais quoi, la maladie de la généralisation rejoint celle des étiquettes et des notes.

On colle aux gens un petit carton qui permet de les distinguer les uns des autres : « communiste, réactionnaire, autocrate », ou alors on décide de leur excellence ou de leur indigence.

Ce monsieur est le plus grand écrivain de sa génération, cette dame la plus élégante de France, et ainsi de suite.

On passe pour bête ou intelligent, aux yeux de censeurs qui trouvent intelligent celui qui leur ressemble et bête celui qui ne leur ressemble pas.

Tout cela n'a guère d'importance et nous avertit seulement de la légèreté qu'il y a pour un homme ou une institution à porter sur autrui des appréciations tranchantes.

Le vérité est faite de reflets et de nuances. A. M.

BLOCAGE DU FIL IMPOSSIBLE

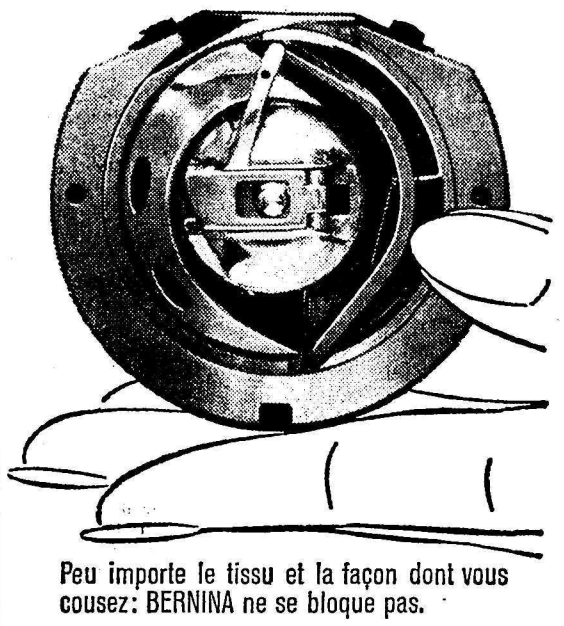

Peu importe le tissu et la façon dont vous cousez: BERNINA ne se bloque pas.

UNE COUTURE PARFAITE

sans changement de la tension du fil, sur tissus fins ou épais et cela que vous utilisiez du fil tordu à droite ou à gauche, et même du fil nylon.
Venez vous convaincre de cette nouveauté sensationnelle à l'agence BERNINA la plus proche.

BERNINA

R. WARIDEL
Avenue du Grand-Saint-Bernard
Tél. (026) 6 19 20
MARTIGNY

CONSTANTIN FILS S. A.
Rue des Remparts
Tél. (027) 2 13 07
SION

Tout automatique, verre fumé
Grand écran 23" (60 cm.)
23 TCH 344 F **1075.—**

PHILIPS — 1963 — Location-vente

APPAREILS GARANTIS NEUFS

SUCCÈS IMMENSE

50 francs par mois
(ou Fr. 1,50 par jour)

EN CAS D'ACHAT, DÉDUCTION TOTALE DES VERSEMENTS
SERVICE APRÈS VENTE PAR **TECHNICIENS**

ELECTRA

RADIOS - TÉLÉVISIONS - DISQUES — **RUE PORTE-NEUVE, SION - TÉL. 2 22 19**

APPARTEMENT

à louer à
MARTIGNY-VILLE
dans villa, 3 pièces, confort, éventuellement garage, quartier tranquille, pas décentré. Libre fin janvier 1963.

Faire offres écrites s/chiffre *P 91604 S à Publicitas, Sion.*

N'oubliez pas
que les **PETITES ANNONCES** rendent service!

TOURING CLUB SUISSE

L'Office de **SION** cherche

employé (e)

de langue française, parlant parfaitement l'allemand et ayant des connaissances d'anglais.

Faire offres écrites s/chiffre **P 91609 S à Publicitas, Sion.**

AUTO-Electricité

MARTIGNY — TÉL. 026 / 6 03 47 — A. FAISANT

A vendre

poussines LEGHORN lourdes

1962, en pleine ponte, pour le prix exceptionnel de 15,— la pièce.
René Pierroz, Epinassey (VS).

N'attendez pas
au dernier moment pour apporter vos annonces!

Sensationnel !

Magnifiques chemises pour messieurs en Nyl-Suisse blanc (gr. 36 à 44)

Seulement Fr. 22,50

MAGASIN FRIBERG

CONFECTION - NOUVEAUTÉS
MARTIGNY-BOURG
Tél. (026) 6 18 20

On cherche pour entrée immédiate

un boulanger

comme chef de laboratoire. Couple accepté.
S'adresser à la **boulangerie-pâtisserie Lonfat, Martigny-Ville, tél. (026) 6 10 83.**

Le Confédéré vous renseigne

Radio-Sottens

Jeudi 22 novembre

7 00 Bonjour - 7 15 Informations. 7 20 Premiers propos - 7 30 Pour les automobilistes et les touristes voyageant en Suisse - 11 00 Orchestre symphonique de Boston, direction : C. Munch - 12 00 Divertissement musical - 12 10 Le quart d'heure du sportif - 12 30 C'est ma tournée - 12 45 Informations - 12 55 Le tour du monde en 80 jours - 13 05 Disc-O-Matic - 13 40 Du film à l'opéra - 16 00 Le rendez-vous des isolés - 16 20 Chant avec accompagnement - 16 40 Sérénade en la (Igor Strawinsky) - 16 50 Rapsodie bulgare, op. 16 (Pancho Vladigeroff). 17 00 La semaine littéraire - 17 30 La paille et la poutre - 17 45 Bonjour les jeunes - 18 15 La joie de chanter. 18 30 Le micro dans la vie - 19 00 La Suisse au micro - 19 15 Informations - 19 25 Le miroir du monde - 19 45 Fées d'hiver. 20 20 Discoparade - 21 00 La pièce du jeudi : La peur, de Barbara Nunez del Castillo - 22 00 Sonate en sol mineur (F. Chopin) - 22 30 Informations - 22 35 Le miroir du monde - 23 00 Ouvert la nuit. 23 15 Hymne national.

Vendredi 23 novembre

7 00 Réveil en musique - 7 15 Informations - 7 20 Propos du matin - 7 30 Pour les automobilistes et les touristes voyageant en Suisse - 8 30 Initiation musicale : Le bruit et le son musical. 9 00 Piano : Trois œuvres de Chopin. 9 15 Evocation historique : Les Suisses à la Bérésina - 9 45 Trio op. 1, en mi bémol majeur (Beethoven) - 10 15 Reprise de l'émission radioscolaire - 10 45 Orchestre - 11 00 Compositeurs suisses. 11 30 Musique légère - 12 00 Au carillon de midi - 12 15 Mémento sportif. 12 45 Informations - 12 55 La ronde des menus plaisirs - 13 30 Solistes romands. 14 00 Une page de Jean-Baptiste Lully. 14 15 Evocation - 14 45 Concert symphonique - 15 35 En l'honneur de Sainte Cécile - 16 00 Le rendez-vous des isolés. 16 20 A tire-d'aile - 16 30 Trois fois trois. 17 00 L'éventail - 17 45 Aspects du jazz. 18 15 Que dit la science aujourd'hui ? 18 30 Le micro dans la vie - 19 00 La Suisse au micro - 19 15 Informations. 19 25 Le miroir du monde - 19 50 Impromptu musical - 20 00 La Fontaine d'Aréthuse - 20 30 Faust (Gounod). 21 10 Entretien - 21 30 Concert - 22 30 Informations - 22 35 Actualité internationale du théâtre - 22 55 La Ménestrandie. 23 15 Hymne national.

Télévision

Jeudi

17 00 Pour les jeunes spectateurs. 20 00 Téléjournal - 20 15 Faune d'Afrique : S. O. S. Safari - 20 35 Alceste, ballet de G.-F. Haendel - 21 00 La chanteuse Barbara - 21 20 Préfaces : La vie des lettres - 22 10 Dernières informations. 22 15 Téléjournal.

Vendredi

20 00 Téléjournal - 20 15 Carrefour. 20 30 Bérénice, drame en 5 actes, de Jean Racine - 22 10 Soir-information : Les actualités sportives - Carrefour (2e édition) - L'ATS - 22 45 Téléjournal.

Cours des billets

Franc français	86,—	-	89,—
Mark allemand	106,50	-	109,—
Livre sterling	12,—	-	12,20
Pesetas	7,—	-	7,30
Lire italienne	0,68½	-	0,71
Franc belge	8,50	-	8,75
Dollar USA	4,29	-	4,33

Cours indicatifs communiqués par la Caisse d'Épargne du Valais, Martigny.

Cinémas

Cinéma ETOILE - Martigny

Dès ce soir mercredi - Jean-Paul Belmondo et Claudia Cardinale, le dernier-né des grands couples de l'écran dans : **Cartouche,** le brigand bien-aimé.

CORSO - Martigny

Dès ce soir mercredi - L'invincible John Wayne dans un «super-Western» : **Les Comancheros.** Un film d'action.

Cinéma MICHEL - Fully

Mercredi 21 : **Face au châtiment,** avec Randolph Scott. - Dès vendredi 23 : **Tintin et le Mystère de la Toison d'Or.** Des aventures palpitantes.

Cinéma REX, Saxon

Jeudi 22 - Un puissant «western» avec Randolph Scott : **Face au châtiment.** - Dès vendredi 23 : **Les sept mercenaires.** Film d'action avec Yul Brynner et Buchholz.

29 FEUILLETON DU «CONFÉDÉRÉ»

Bébés-Lunes et cantharide

par RICE MAC CHEEPEE

— Précisez lesquelles, M. Havilland, car moi, je n'en vois pas.

— J'espère que vous ne me tiendrez pas rancune si, parfois, je me verrai contraint de toucher à certains aspects assez intimes de votre vie privée ?

— Je n'ai jamais été rancunier et ne pense pas le devenir jamais. Donc, allez-y hardiment.

— Vous m'aviez bien dit que vous aviez projeté d'épouser Miss Weems ?

— Je n'en disconviens pas.

— Vous m'avez bien dit aussi que vous pensiez qu'elle était d'accord pour lier son existence à la vôtre ?

— Je n'en disconviens pas davantage.

— Pourquoi ne m'avez-vous pas signalé les frictions... les petites scènes qui vous ont opposés au cours de ces dernières semaines ?

— Je considérais, à tort ou à raison, qu'elles étaient dénuées d'intérêt.

— Aucun détail, jamais, n'est dénué d'intérêt pour un détective.

— Excusez-moi, M. Havilland, je ne suis pas policier privé.

Je sortis mon étui à cigarettes et, tout en choisissant une Lucky Strike, demandai :

— La fumée ne vous dérange pas, M. Cammelstringh ?

— Pas du tout. Ensuite ?

— Ensuite, voilà. J'aimerais connaître le ou les motifs qui justifiaient ces scènes.

— Vous n'avez jamais été amoureux, M. Havilland ?

— Si fait.

— Vous n'avez jamais été jaloux ?

— Un peu... oui, comme le commun des mortels.

— Ne cherchez donc pas plus loin. L'explication est là.

— Doucement... doucement. Il y a jalousie et jalousie. Aviez-vous un motif de l'être ?

Il ne répondit pas immédiatement et se mit à jouer avec la cordelière qui lui ceignait les reins. Enfin, il en prit son parti.

— Une artiste, inévitablement, a de nombreux admirateurs. Chaque soir, des tas de fanatiques tentent leur chance. Vous savez cela comme moi. Tout comme je n'ignore pas qu'il serait stupide de voir à cela du mal systématiquement. Prétendre que cette situation me faisait plaisir serait un abominable mensonge. Que je le voulusse ou non, j'étais obligé de m'en faire une raison. Quand j'ai parlé mariage à Miss Weems, j'avais laissé entendre qu'il lui faudrait quitter les planches. Malheureusement, ses planches, elle y tenait... plus qu'à moi, semble-t-il. C'est là que le mal a commencé à me ronger...

Il parlait maintenant, les yeux perdus dans le vide, d'une voix qui tremblait un peu.

— C'est à partir de ce moment aussi que j'ai commis une maladresse et une goujaterie. J'ai chargé deux détectives de la suivre, jour et nuit. Chaque matin ils m'adressaient leur rapport. Est-ce maladresse de leur part, est-ce un fait anodin, je ne sais, toujours est-il que Miss Weems a été mise au courant de cette surveillance. Le froid entre nous est allé s'amplifiant. Quand elle a été tuée, nous étions à deux doigts de la rupture.

— Elle avait si mal pris cette filature ?

— Oui, elle avait très, très mal pris cette initiative. Et moi, j'avais appris certaines choses qui m'avaient donné matière à réflexion.

— Peut-on savoir ?

Il eut un haussement d'épaules désabusé.

— Au point où j'en suis, pourquoi dissimuler ? Miss Weems avait une amitié qu'elle m'avait soigneusement cachée.

— Ah ! ah !...

— Oui. Elle rencontrait assez régulièrement un officier de la base de Pioche dans le Nevada.

— Bonne mère ça n'est pas à côté de la porte !

— En faisant chacun la moitié du trajet, ça n'était malgré tout pas tellement loin. Deux cent cinquante kilomètres de part et d'autre. A notre époque, une paille !

— Vous n'avez pas essayé de rencontrer ce... disons concurrent ?

— Si.

— Résultat ?

— Il n'a jamais daigné m'accorder cinq minutes d'entretien.

Je me levai et fis quelques pas à travers la pièce.

— Y a-t-il un inconvénient à vous demander le nom de cet officier ?

— Aucun. Il s'appelait Thomas Graham.

Je marquai une nouvelle pause. Des tas d'idées tout à coup affluaient à mon esprit, désordonnées. Elles n'avaient rien de précis. Cela tenait plutôt de la roue infernale. Pourtant, je sentais que je brûlais.

— Et vous disiez qu'ils se retrouvaient souvent ? continuai-je en reprenant place dans mon fauteuil.

— Une ou deux fois par semaine quelquefois.

— Tout cela ne prouve strictement rien, dis-je avec conviction. Avez-vous entrepris votre fiancée au sujet de ce Thomas Graham ?

— Une seule fois. Elle s'est mise à rire et m'a traité de « grand sot ». Si je ne m'étais pas contenu, je crois que je l'aurais étranglée. Un officier n'est pas un imprésario, non ? Il ne se justifiait pas dans son existence d'artiste.

Il était furieux rien que de remâcher ces pitoyables souvenirs. Il était temps que je change de sujet.

— Avez-vous déjà réfléchi, M. Cammelstringh, que si ces faits venaient à la connaissance des autorités, vous courriez grand risque d'être le suspect No 1 dans l'assassinat de Miss Weems ?

— Parfaitement. Et je me crois autorisé à vous l'avouer, en ce moment, c'est là le véritable motif qui m'a incité à vous charger d'éclaircir le mystère de sa mort.

Je savais enfin ce que j'avais vainement essayé d'expliquer par mes propres moyens.

— Savez-vous si Miss Weems entretenait des relations épistolaires avec Thomas Graham ?

— Ils ne s'écrivaient jamais ; par contre, ils se téléphonaient fréquemment. J'ai appris cela par un employé du service des PTT.

J'allumai une autre cigarette et me mis à envoyer des ronds de fumée naviguer à travers la pièce. Puis je recommençai à le questionner une fois de plus :

— Quelle a été votre réaction quand vous avez appris qu'on avait forcé le coffre-fort de Miss Weems, demandai-je.

— J'ai fait une enquête dans les milieux intéressés. Je n'ai pas besoin d'attirer votre attention sur le fait que nul n'est mieux placé que moi pour récolter des renseignements dans ce domaine... Je reste un mauvais garçon malgré tout... Passons... Eh bien, je suis en mesure de vous assurer que ce coup-là n'est pas parti de Pasadena.

— Bref, vous concluez ?

— Que cette entreprise était préparée de longue date... bien avant la mort tragique de Miss Weems.

— J'avais pensé qu'il pouvait s'agir de récupérer des lettres qui constituaient un danger pour un monsieur ou une dame X.

— M'est avis que vous faites fausse route, M. Havilland.

— Soit. Si je vous apprenais que sa maison de campagne a été récemment passée au peigne fin, seriez-vous toujours du même avis ?

— Est-ce une simple hypothèse ? demanda-t-il en fermant à demi les yeux.

— Ce n'est pas une hypothèse, c'est un fait.

Il émit un sifflement difficile à interpréter.

— S'il en est ainsi, je ne sais vraiment plus que penser.

— Miss Weems ne vous a pas parlé de lettres anonymes qui lui auraient été adressées ces temps derniers ?

L'inventeur du goudron était bourgeois d'honneur de Brigue

La cité haut-valaisanne fêtera samedi le 100e anniversaire de sa naissance

Le 24 novembre, la ville de Brigue célébrera le centième anniversaire de la naissance d'Ernest Güglielmetti, bourgeois d'honneur de la petite cité. Son nom appartient à l'histoire. Il prend place dans cette longue lignée de Suisses qui, de Schinner à Durrenmatt, en passant par Rousseau, Euler, Benjamin Constant, G. de Stael, Dufour, Dunant, Gottfried Keller Favre — le perceur du Gothard —, Ramuz, Amann, le génial constructeur de ponts, et d'autres aussi ont illustré à des titres divers le nom de leur petite patrie à l'étranger — encore qu'il ne figure pas dans le « Dictionnaire historique et biographique de la Suisse ».

Pour le dire en bref, son titre de gloire, bien que cet esprit génial ait excellé dans cent activités diverses, c'est l'invention du goudronnage des routes, qui le place sans conteste au rang d'un bienfaiteur de l'humanité. Nous n'imaginons guère ce qu'était le fléau de la poussière au début du siècle, alors que la circulation automobile s'intensifiait. Elle enveloppait en permanence les villes et les villages du nuage irrespirable de ses miasmes. Elle faisait peser une menace grandissante sur la santé publique. Le long des routes et dans les cités, arbres et plantes dépérissaient. L'arrosage était impuissant à mettre fin à cette calamité. On ne sait ce qui fût advenu sans cette invention providentielle au sens le plus vrai du terme. Il se peut que les transports motorisés n'eussent pas pris l'essor que l'on sait — ni l'expansion économique et l'amélioration des conditions d'existence qu'elle a entraînée à sa suite.

On comprend dès lors que le sobriquet de « docteur Goudron », que l'opinion publique mondiale lui a décerné, ait fait passer au second plan son vrai nom, comme l'invention du goudronnage a éclipsé ses autres réalisations, dont une seule eût suffi à assurer la célébrité d'un homme de moindre envergure.

En effet, le médecin Guglielminetti a sauvé des milliers de vies humaines en luttant contre les maladies tropicales aux Indes néerlandaises. Les résultats des études physiologiques auxquelles il s'est livré pour vaincre le mal de montagne aboutissent à la mise au point d'un appareil de narcose qui révolutionne les techniques opératoires, puis d'appareils de sauvetage pour les pompiers et d'appareils de plongée qui facilitent les déplacements du scaphandrier et les travaux effectués sous l'eau. Il invente un dispositif de sauvetage pour les équipages des sous-marins immobilisés. Pendant la première guerre mondiale, il organise des échanges de prisonniers entre les nations belligérantes et l'internement de soldats malades en Suisse. Rappelons que Guglielminetti n'a fait breveter aucune de ses inventions, qu'il s'est toujours refusé à en tirer un profit personnel. Peut-on dès lors imaginer plus grande harmonie entre l'esprit d'invention et l'esprit de charité ?

Les représentantsdes autorités, des associations d'usagers de la route, des entreprises de transport, du tourisme et des sociétés savantes ont donc de multiples raisons de se réunir à Brigue le 24 novembre pour célébrer le centenaire de la naissance de ce génial Valaisan. Sans son invention, la Suisse serait-elle restée le pays du tourisme ? On peut se le demander. L'évocation du premier goudronnage routier de 1902 qui marquera cet anniversaire ne sera pas seulement une manifestation touristique et folklorique ; elle rappellera, alors que la recherche scientifique devient de plus en plus collective, les changements profonds que peut provoquer l'intuition d'un homme. Ce sera un témoignage de l'irremplaçable intervention de la personnalité dans le cours des choses humaines. A cet égard, la cérémonie de Brigue sera une leçon pour les hommes d'aujourd'hui.

Le docteur Goudron
ou l'éclair du génie

« L'idée géniale, dit le philosophe Alain, vient toujours en un éclair quand elle vient ». C'est à cette remarque que fait songer l'invention du goudronnage des routes, qui a ouvert la voie à l'essor inouï de la circulation automobile. Alors que le docteur Guglielminetti parlait un jour devant Albert 1er de Monaco des études physiologiques qu'il avait conduites pour vaincre le mal de montagne, le prince l'interrompt : « Vos recherches à d'aussi inconfortables altitudes sont certes utiles et bonnes. Mais bien que l'air y soit parfaitement pur et frais, bien peu de gens en jouissent : quelques touristes, quelques savants et, excusez-moi, quelques têtes fêlées. Ne serait-il donc pas d'une utilité plus immédiate, cher docteur, que vous vous attachiez à l'étude de parages plus rapprochés ? Qu'en est-il de notre belle Riviera tant vantée pour son soleil ? Depuis que les automobiles sillonnent sans cesse notre Corniche, nous ne respirons plus que poussières du matin au soir. L'éclat de nos floraisons, si vif jadis, est venu à en pâlir ; les fleurs vraiment fraîches et vivantes disparaissent ». Il n'en faut pas davantage pour mettre en branle l'esprit de Guglielminetti. Laissons-le parler : « Tandis que je discourais ainsi qu'il arrive parfois quand on improvise, un souvenir s'éveilla soudain en moi, image enregistrée dans ma mémoire à l'époque de mes pérégrinations aux Indes néerlandaises : comme en un éclair je revis les planchers nets et lisses de l'hôpital de Java. A mesure que j'y pensais, cette vision m'inspira : « Je connais un procédé bien meilleur que celui d'enduire de pétrole les rues comme on le fait en Californie. J'ai vu dans les hôpitaux des Indes traiter les planchers au goudron, afin de les rendre imperméables, plus faciles à nettoyer, et d'empêcher la poussière d'incommoder les malades... Et si au lieu des planchers, nous passions au goudron nos routes et nos rues ? » Le goudronnage des routes était inventé. C'est le 13 mars 1902, Guglielminetti n'aura plus qu'à perfectionner les premières applications de cette idée géniale et simple, qui évoque l'anecdote de l'œuf de Christophe Colomb.

De même, après avoir mis au point un appareil d'inhalation d'oxygène pour les ascensions en haute altitude et dont dérivent l'appareil de narcose et l'appareil de sauvetage des pompiers, Guglielminetti a un autre trait de génie : « Est-ce que cet appareil ne pourrait pas être utile aux plongeurs ? Après l'avoir mis au point avec les usines Draeger, spécialisées dans les équipements pour scaphandriers, une autre idée, tout aussi géniale, s'impose à son esprit : Ne pourrait-on pas l'utiliser en grand pour le sauvetage des équipages de sous-marins ? » Le docteur Goudron cherche la solution du problème pendant des années, quand, tout à coup, il se souvient d'un épisode de « Vingt mille lieues sous les mers » de Jules Vernes : « Les matelots du Nautilus entraient dans une pièce où l'on pouvait ouvrir l'une après l'autre et en un court instant, deux portes ». Guglielminetti fait le rapprochement avec ce qu'on appelle un « sas » d'écluse, agencement que l'on utilise pour travailler sous l'eau aux fondations des ponts. Le 13 juin 1931, l'idée triomphe. Six membres de l'équipage du sous-marin « Poséidon » échappent à la mort en opérant leur propre sauvetage.

Si ces éclairs de génie étonnent, on est plus saisi encore par le fait qu'aucune des inventions du docteur Goudron n'a visé à la destruction : toutes ont pour objet d'aider l'homme. Guglielminetti est le digne compatriote d'un Henri Dunant.

A VOTRE SERVICE

Une équipe jeune et dynamique qui, partout où elle intervient, conseille judicieusement.
L'aménagement, la transformation, l'installation de votre intérieur pose quantité de problèmes qu'il est si facile de résoudre avec l'aide compétente des ensembliers décorateurs des grands magasins de meubles ART et HABITATION, 14, avenue de la Gare, à Sion. Nos services sont mis gracieusement et en tout temps à votre disposition.
Toutes les installations réalisées par nos soins sont des références ; des milliers de clients satisfaits ont déjà fait appel à notre maison. Chaque aménagement est étudié de façon approfondie. Nous ne distribuons pas banalement du meuble ; qu'il s'agisse d'une réalisation simple et peu coûteuse, luxueuse ou classique, moderne, de style ou rustique. Tout est mis en œuvre pour assurer à la clientèle un maximum de confort pour un minimum d'argent.
Sous l'experte direction du chef de l'entreprise M. ARMAND GOY, une trentaine de collaborateurs, soit ensembliers, décorateurs, tapissiers, polisseurs, ébénistes, vendeurs, employés de bureau, magasiniers, livreurs, courte pointières, etc..., tout ce personnel donne le meilleur de lui-même pour vous satisfaire.
ART et HABITATION est une entreprise 100 % valaisanne, elle mérite votre confiance et saura vous procurer confort, chaleur, distinction en évitant résolument le déjà vu et revu des mobiliers multicopiés à l'infini et sans personnalité.
Pour l'approvisionnement de ses différentes expositions ART et HABITATION sélectionne sévèrement le mieux et le meilleur de toute la production suisse en chambres à coucher, salles à manger, salons, meubles séparés, ceci dans toutes les catégories de prix. Dans nos propres ateliers une main-d'œuvre qualifiée confectionne rideaux et meubles rembourrés avec le plus grand soin. A part son activité valaisanne ART et HABITATION vient d'installer au manoir de VALEYERES sous RANCES, entre Orbe et Yverdon, une exposition permanente, spécialisée en meubles de styles et rustiques. Cette grandiose rétrospective du passé, unique en Suisse, connait dans un cadre admirable, une réussite retentissante. Des milliers d'amateurs de beaux meubles nous ont déjà fait l'honneur d'une visite qui peut être faite chaque jour y compris les dimanches de 14 à 19 heures.
Le succès sans précédent de nos différentes entreprises provient de ce que le client des grands magasins ART et HABITATION est considéré, ses moindres désirs sont comblés, en aucun moment il ne se sent obligé ou contraint ; c'est en toute liberté qu'il choisit, compare, décide.
ART et HABITATION pratique à outrance une politique de prix bas. Lors d'un achat aucune signature ni contrat n'est exigé de la part du client, c'est au contraire nous qui nous engageons à livrer ce que le client a choisi. Toute marchandise non conforme à la commande peut être retournée dans le délai d'un mois.
Cette façon de vente de meubles n'est pratiquée en Suisse que par les grands magasins ART et HABITATION qui, comme par le passé, maintiennent leur devise : MIEUX — MOINS CHER.

Sion, av. de la Gare. - Tél. (027) 2 30 98
momentanément :

Fabrique de Meubles Widmann frères
Sommet du Grand-Pont, SION
Tél. (027) 2 10 26

ECHOS DE FRANCE

(De notre Correspondant particulier Hubert REVOL)

PROBLÈMES SOCIAUX DANS LE 4ème PLAN

On a fait des gorges chaudes du 4me plan qui doit amener à son terme un grand état de bien-être et de prospérité. Là aussi, les Français n'ont pas réagi. Il semble même qu'ils n'ont pris aucune attention aux prophéties qu'on leur a généreusement détaillées. Sans doute pour se garder de... futures désillusions...

Le 4me plan comporte une partie « sociale » qui était pourtant bien digne de soulever quelque intérêt. Cette partie vient de faire l'objet d'un brillant exposé, au Sénat, de la part de M. André Chazalon, un de ses principaux rapporteurs. Des choses excellentes ont été dites. Mais tant de discours sont faits, que les bons se « noient » dans un ensemble que recouvrent les « mauvais »...

M. Chazalon, parlant de l'« emploi » a dit, en préambule, qu'une ferme attitude devait être prise pour mettre enfin un terme à la création de nouvelles entreprises dans la région parisienne. Ce n'est pas la première fois que pareil souhait est émis. Jusqu'ici les paroles n'ont pas eu de résultat. On a beau insister sur le fait que les « disponibilités » d'emploi, l'implantation d'activités nouvelles doivent être canalisées par priorité sur les régions excédentaires en main-d'œuvre, ce n'est là qu'un vœu pieux. Il est certain, comme l'a dit M. Chazalon, que l'implantation de petites unités peut très bien se réaliser dans des régions jusqu'alors non considérées comme ayant une vocation industrielle, mais si cette vérité est reconnue comme telle par une majorité d'intéressés, les tentatives de décentralisation sont loin d'être nombreuses. Et lorsqu'il s'agit d'implanter de nouvelles industries dans certaines régions, ce ne sont pas toujours des obstacles matériels qui se dressent — car de ceux-là on peut venir à bout — mais des préjugés difficiles à abattre.

Après avoir fait allusion à l'orientation et à la formation professionnelles, le rapporteur a traité du problème de l'emploi à temps partiel. Il a proposé à ce sujet un plan quelque peu révolutionnaire, dont l'aspect théorique est séduisant. Nécessaire à l'expansion économique, a-t-il dit, l'utilisation partielle de la main-d'œuvre, plus spécialement féminine, permettrait si l'on en croit les statistiques, à 950.000 femmes, d'accepter une activité limitée. Et de mettre l'accent sur le fait, qu'outre l'avantage économique certain, la mise en place de semblables horaires répondrait à un problème social. C'est l'évidence même. Reste à faire passer la théorie dans la réalité. On voit alors que le patronat est très modérément convaincu, et ne manque pas d'arguments, non pas pour réfuter la thèse de M. Chazalon, mais pour démontrer qu'elle ne peut avoir qu'une application très limitée. La main-d'œuvre proposée ne saurait être que du « tout-venant » disent certains ; c'est surtout de spécialistes et d'un personnel formé dont l'expansion a besoin. N'importe... le 4me plan irait jusqu'à prévoir certains allégements d'ordre fiscal et social en faveur d'employeurs qui prendraient en considération la suggestion qui leur est soumise, et pour les salariés on leur assurerait le maintien du bénéfice d'avantages familiaux en même temps que d'autres garanties accessoires. La question du « travail à temps partiel » est donc posée.

Enfin, le rapporteur a évoqué la durée du travail. Il a dit que la réduction des heures de travail deviendrait à terme une obligation économique, mais il a ajouté qu'en donner l'échéance serait prématuré. En bref, si l'idée n'est pas lancée, elle est toutefois envisagée. Voilà qui va apporter de l'eau au « moulin » des revendication syndicales. Affaire à suivre. *Hubert Revol.*

HOCKEY SUR GLACE

Martigny - Charrat 8-3

(2-0, 2-2, 4-1)

Martigny : Berthoud ; Bongard, Pillet ; Schuler, Romagnoli ; Nater, Pillet, Imboden ; Diethelm, Wehrli, Rouiller ; Constantin, Meunier.

Charrat : Donnet ; Giroud, Lonfat ; Gaillard, Darioly ; Terrettaz, Luy, J. Darioly ; Dondainaz, Luisier, E. Darioly; Moret, Cretton.

Arbitres : MM. Andréoli et Rombaldi.

Buts au 1er tiers : Wehrli, Diethelm.

Deuxième tiers : Imboden, Darioly, Dondainaz, Nater.

Troisième tiers : Constantin, Giroud, Nater, Rouiller, Imboden.

Martigny disputa cette première demi-finale de Coupe Valaisanne sous le signe de la décontraction et chercha à faire du jeu. Il parvint entièrement dans ce but, puisque les huit filets réussis furent le fruit de belles combinaisons. Notamment le septième but, issu d'une descente Wehrli-Rouiller qui fut un petit chef-d'œuvre dans son genre.

Les Charratains, moins expérimentés que leurs adversaires de ligue supérieure, compensèrent cette lacune par beaucoup d'ardeur. Ils furent bien près, au cours du deuxième tiers, après un départ timide, de créer la surprise, lorsqu'ils ramenèrent le score à 3-2.

Mais les joueurs locaux ayant appris, au début du troisième tiers que l'entraîneur fédéral, le Canadien Hervé Lalande inspectait la rencontre, s'appliquèrent et mirent en difficulté la défense charrataine par un jeu plein de finesse. Les deux équipes qui avaient reçu la consigne d'éviter les charges inutiles, afin de disputer les futures rencontres de championnat dans la meilleure condition, ont présenté un spectacle agréable où la correction n'a pas fait défaut.

C'est mardi prochain, 27 novembre, qu'aura lieu la revanche de cette première demi-finale d'où le vainqueur sera opposé à Viège pour la grande finale. g.

Création de nouvelles vignes

Toute création de nouvelles vignes est subordonnée à une autorisation du Département fédéral de l'économie publique (Berne).

Les propriétaires qui désirent créer de nouvelles vignes adresseront leur demande, avant le 1er décembre 1962, à la commune de situation de la parcelle en question. L'autorité communale la transmettra immédiatement au Département de l'Intérieur, Service de la Viticulture (Sion).

En principe l'autorisation n'est accordée que pour des cépages rouges recommandés par le canton. Les intéressés ont donc l'obligation de ne planter que le cépage faisant l'objet de l'autorisation.

Toute nouvelle vigne créée au mépris de ces dispositions devra être arrachée aux frais des propriétaires.

Le chef du Département
de l'Intérieur : M. Lampert.

Cinq marins tués par un jet de vapeur

Cinq marins ont été tués à la suite d'une « grave fuite de vapeur à haute pression » qui s'est produite ce matin à bord du porte-avions britannique de 22.000 tonnes « HMS Centaur », ancré au large de Point-Lynas, sur la côte nord de l'île d'Anglesey, annonce un communiqué publié par l'amirauté. Des opérations de secours, menées par l'équipage, ont immédiatement été organisées.

†

Madame Jules OBERSON-BRUCHEZ, à Saxon ;
Madame et Monsieur Edouard TORNAY-OBERSON et leurs enfants Jean-Charles, Eliane et Denise, à Saxon ;
Monsieur et Madame Denis OBERSON-GAILLARD et leurs enfants Bernard, Myriam, Annelyse et Claude, à Saxon;
Monsieur et Madame André OBERSON-ANTHAMATTEN et leurs enfants Pierre-André, Jacqueline et Jean-Michel, à Saxon ;
Madame et Monsieur Antoine MERMILLOD-OBERSON et leurs enfants Marie-Claude, André et Martine, à Vernier ;
Madame et Monsieur Louis BARMAN-OBERSON et leurs enfants Philippe, Monique et Jean-Pierre, à Saint-Maurice ;
Mademoiselle Claudine OBERSON, à Saxon ;
Madame veuve Berthe OBERSON-SCHWEICKARDT et famille, à Paris;
Madame veuve Louise FELLEY-BRUCHEZ, ses enfants et petits-enfants, à Saxon et Genève ;
Monsieur Alfred BRUCHEZ, à Saxon ;
Madame et Monsieur Prosper BURNIER-BRUCHEZ, à Orsono, Chili ;
Madame et Monsieur Arsène VOUILLOZ-BRUCHEZ et leurs enfants, à Saxon ;
ainsi que les familles parentes et alliées OBERSON, BURNIER, BRUCHEZ
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur Jules OBERSON

leur très cher époux, père et beau-père, grand-père, beau-frère, oncle et cousin, survenu après une longue et cruelle maladie, le 21 novembre, à l'âge de 71 ans, et muni des secours de notre sainte mère l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Saxon, le vendredi 23 novembre. Départ du cortège funèbre à 10 h. ½ du collège.

Cet avis tient lieu de faire-part.

†

Monsieur Alphonse FOURNIER et ses enfants Guy, Odette, Roger, Marie-Antoinette, Jean-Claude, Gisèle, Chantal, Jacques, à Verrey/Nendaz ;
Madame et Monsieur Edouard FOURNIER-FOURNIER et leurs enfants, à Veysonnaz, Sion, Vallorbe ;
Madame et Monsieur Victor FAVRE-FOURNIER et leurs enfants et petits-enfants, aux Agettes et à Randogne ;
Monsieur Alphonse FOURNIER-THEODULOZ et leurs enfants, à Verrey/Nendaz ;
Madame et Monsieur Denis FOURNIER-FOURNIER, à Verrey/Nendaz ;
Monsieur Candide FOURNIER-POCHON et leurs enfants, à Saint-Maurice ;
Madame et Monsieur Roger LANDRY-FOURNIER, leurs enfants et petits-enfants, à Vernayaz et à Beuson/Nendaz ;
Monsieur l'abbé Louis FOURNIER, rvd curé de Saint-Pierre-de-Clages ;
Madame veuve Philomène THEODULOZ-FOURNIER, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, à Veysonnaz, Sierre, Clèbes, Verrey, Baar Nendaz, Sion, Brassus et Bâle ;
Monsieur Cyprien FOURNIER, ses enfants et petits-enfants, à Clèbes et Veysonnaz ;
Famille de feu Jean FOURNIER, à Baar/Nendaz et à Salins ;
Monsieur Lucien FRAGNIERE, à Verrey/Nendaz ;
Monsieur et Madame Jean FOURNIER-FRAGNIERE, leurs enfants et petits-enfants, à Verrey et Clèbes/Nendaz ;
Mademoiselle Alexandrine FRAGNIERE, à Verrey/Nendaz ;
ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Madame
Alice FOURNIER

leur très chère épouse, tendre maman, sœur, belle-sœur, tante, grande-tante, nièce, cousine, marraine et filleule, décédée à l'hôpital de Sion, le 19 novembre, après une longue maladie, à l'âge de quarante-trois ans, et munie des secours de notre sainte mère l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu le jeudi 22 novembre, à Veysonnaz, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part. Départ des cars : Poste de Sion, à 8 h. 40.

P. P. E.

†

Très touchée par les nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de son deuil, la famille de

Madame veuve
Léontine MICHELLOD-ROSSIER
à Leytron

remercie sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs envois de fleurs, de messages, offrandes de messes, ont pris part à sa cruelle épreuve et les prie de croire à sa vive reconnaissance.

Un merci spécial aux Révérendes Sœurs et au personnel de l'Hôpital de Martigny pour leur dévouement.

ETABLISSEMENT HESS S. A.

(fondé en 1906), constructions métalliques-serrurerie, 10, rue de Carouge, Genève, cherche tout de suite ou à convenir

serrurier

Adresser offres avec copies de certificats et salaire. Indiquer logement nécessaire. Discrétion.

Pommes Starking du Valais 1er choix 2 Kg. **1.95**

Betteraves à salade Kg. **—.60**

Dattes marseillaises 2 boîtes **1.95**
(bte 250 g 1.10)

Figues en chaînes 2 chaînes **—.65**

Cacahuètes le paquet 326 g **—.75**
(100 g —.23)

Tous les mardis et mercredis :

Boudins Kg. **1.90**

Saucisses grises Kg. **2.40**

MIGROS

MESDAMES, PROFITEZ !

Superbes ensembles 2 pièces pull et cardigan

Dralon

toutes teintes modes, les deux pièces

Seulement **Fr. 49,—**

MAGASIN FRIBERG

CONFECTION - NOUVEAUTÉS

MARTIGNY-BOURG

Tél. (026) 6 18 20.

Cinémas

ETOILE Martigny

Dès ce soir mercredi - (18 a. révolus) - Un merveilleux film d'aventures :

CARTOUCHE

« le brigand bien-aimé », avec Jean-Paul Belmondo et Claudia Cardinale.

CORSO Martigny

6 16 22

Dès ce soir mercredi - (16 a. révolus) - Un «super-western» d'une classe exceptionnelle :

LES COMANCHEROS

avec John Wayne.

CINE MICHEL Fully

Mercredi 21 - (16 ans révolus) - Une palpitante chasse à l'homme :

FACE AU CHATIMENT

Dès vendredi 23 - (16 a. révolus) - Pour tous ceux qui ont su rester jeunes :

TINTIN

et le mystère de la Toison d'Or.

REX Saxon

6 31 66

Jeudi 22 - (16 ans révolus). Action... Bagarres... Aventures:

FACE AU CHATIMENT

Dès vendredi 23 - (16 ans révolus) - Un chef-d'œuvre du film d'action :

LES SEPT MERCENAIRES

Demandez

notre excellent bœuf salé et fumé

O. Neuenschwander S. A., 17, av. du Mail, Genève, tél. (022) 24 19 94.

Entreprise de construction cherche pour entrée immédiate ou date à convenir

employée de bureau

capable et de toute confiance. Faire offres écrites sous chiffre P 15802 S à Publicitas Sion.

SPORTIFS !

abonnez-vous au „Confédéré"

A vendre un

CAMION

A. E. C.

Année 1954
— moteur 150 CV
— pont fixe, bâché
— poids total 16 T
— charge utile 9 T
— avec cabine suisse
— garantie de révision
— en bon état.

S'adresser sous chiffre **P 15959 S à Publicitas, Sion.**

Si vous êtes jeunes, dynamiques, alors écrivez-nous.

Nous vous offrons un

gain accessoire

particulièrement intéressant en devenant notre représentant dépositaire pour un article facile à placer, de conception entièrement nouvelle, intéressant tous les propriétaires de véhicules. Fr. 1000,— à 5000,— sont nécessaires pour stock de départ. Mise au courant par nos soins. Offres sous chiffre **P 5982 N à Publicitas Neuchâtel.**

TERRAIN à bâtir à VÉTROZ

à vendre à Vétroz attenant à la route cantonale 1 verger de 1400 m2 (rectangulaire). Canalisations, eau potable, égoûts, électricité, téléphone, longe la propriété.

Ecrire s/chiffre **P 53-12 S à Publicitas Sion.**

TROUSSEAUX

Bortis et Cie SION

Confection Dames
Av. de la Gare - SION

A vendre

1 OPEL RECORD 1956

état impeccable, prix Fr. 2400,—.

1 REMORQUE POUR JEEP

basculante.
Garage Lugon, Ardon.
Tél. (027) 4 12 50
(le matin avant 8 h.)

NOIX nouvelles

5-10 kg. Fr. 2,10 le kg. **Châtaignes :** Fr. 8,20 (les 10 kg) plus porto.

G. Pedrioli, Bellinzona.

Charcuterie

Salami Bindone p. kg.	8,—
Salami Milano I. a.	9,50
Salami Type Varzi	10,50
Salametti « Azione »	5,50
Salametti Milano I. a.	7,—
Mortadella Bologna	5,—
Viande de mouton p. ragout	4,50
Viande de vache p. bouillir	3,50

Viande de chèvre Fr. 3,20 p. kg.
Saucisse de chèvre Fr. 2,80 p. kg.

Charcuterie Paolo Fiori, Locarno, tél. 093 - 7 15 72.

LA SAINTE-CÉCILE à Martigny

Samedi 24 novembre, dès 20 heures 30
Salle communale

Grand Bal

conduit par **JO PERRIER**

précédé d'un concert par l'Harmonie municipale et le Chœur de Dames de Martigny.

HORLOGERIE BIJOUTERIE OPTIQUE

G. GIRARD

MARTIGNY — PLACE CENTRALE — TÉL. 026 / 6 12 93

Confiez toutes vos annonces à

PUBLICITAS

---

d'un extrême à l'autre

l'élégance

à la portée de tous parce que

depuis 1851

Gérondet SION

s'est spécialisé et vous présente une gamme de tailles, très étendue dans laquelle vous trouverez ce que vous cherchez ; du nouveau.

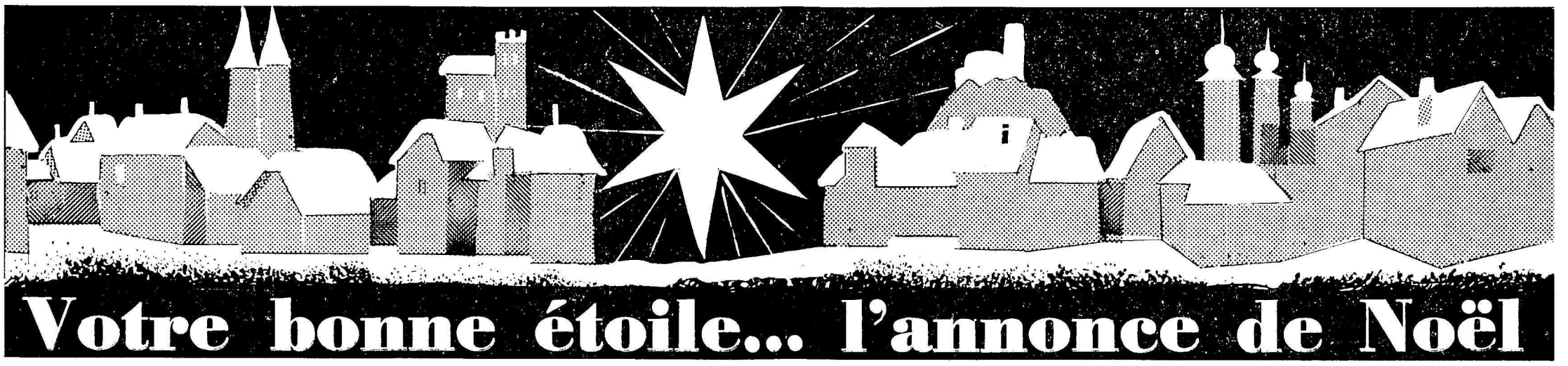

EXPLICATIONS OFFICIELLES

Avec une rapidité qui mérite d'être soulignée, le Conseil d'Etat a répondu aux questions écrites déposées au Grand Conseil concernant le licenciement du chef du service de la formation professionnelle.

Nous publions dans ce numéro ces explications officielles et nos commentaires.

Les Etats-Unis lèvent le blocus à Cuba

Le président Kennedy a annoncé hier soir, lors d'une conférence de presse télévisée, qu'il avait été informé par le président du Conseil soviétique, M. Kroutchev, que tous les bombardiers « Il-28 » seront retirés de Cuba dans les trente prochains jours.

Le président Kennedy a déclaré que M. Kroutchev avait accepté que les bombardiers « Il-28 » soient dénombrés et que leur départ soit surveillé. Le président ajoute qu'il avait eu la preuve que les bases de fusées soviétiques à Cuba avaient été démantelées. Il est donc possible, maintenant, a dit M. Kennedy, de lever la « quarantaine navale » de Cuba, qui avait été appliquée le mois dernier pour empêcher l'arrivée d'armes offensives dans cette île, étant donné que M. Kroutchev l'a informé que toutes les armes nucléaires avaient été retirées de Cuba et qu'aucun armement offensif n'y serait plus envoyé.

Chronique judiciaire

Bonne foi : un jugement intéressant

1. Ce n'est pas par hasard que notre Code civil suisse relève à son article 2 déjà que chacun est tenu d'exercer ses droits et d'exécuter ses obligations selon les règles de la bonne foi. Cette disposition marque en effet tout notre système juridique. La jurisprudence du Tribunal fédéral a d'ailleurs précisé que peut se prévaloir de cet article 2 celui dont la négligence aurait été provoquée par les artifices de l'autre partie.

Un récent arrêt du Tribunal cantonal vaudois (30 oct. 1962) vient de rappeler ces principes, pourtant élémentaires.

2. Les faits sont les suivants : une compagnie d'assurances a engagé un employé en lui promettant verbalement un traitement mensuel de Fr. X, plus une gratification annuelle d'un treizième salaire, sans aucune réserve. L'employé reçut une lettre d'engagement, qui confirmait le montant du traitement, sans parler de la gratification.

L'employé ne fit pas rectifier cette lettre, se fiant à la parole de l'employeur. La gratification lui fut versée la première année (pour un mois au prorata), puis la deuxième année. La troisième année, lorsque l'employé donna son congé, l'employeur refusa de lui octroyer la gratification due, prétextant que le travail ne donnait plus satisfaction !

3. L'employé dut s'adresser au Tribunal des Prud'hommes en soutenant que, la gratification lui ayant été promise sans réserve, il estimait de bonne foi que ce treizième salaire était un élément de son traitement. Cela d'autant plus que cette gratification lui avait déjà été versée alors qu'il débutait dans l'entreprise.

Certes, dans son sens strict, la gratification est une récompense. Et l'employeur a soutenu que le critère devait être celui de la volonté reconnaissable telle qu'elle résulte d'une juste interprétation des circonstances. Or précisément, compte tenu de toutes les circonstances, l'employé était fondé à croire (ce qui est contesté par l'employeur) que la gratification était une obligation.

En effet il est d'usage, dans les compagnies d'assurances du moins, de verser un treizième salaire comme gratification, et cela sans réserve. Certaines sociétés versent un mois et demi de salaire, voire même deux mois. Et cela sans aucune restriction. La gratification fait donc partie intégrante du salaire. Et dans le cas particulier d'autres éléments confirmaient cette thèse : la déclaration de l'employeur, les versements antérieurs, la bonne foi de l'employé.

4. Le Tribunal des prud'hommes de Lausanne a justement condamné l'employeur a verser cette gratification (jugement du 13 septembre 1962). L'employeur a recouru au Tribunal cantonal qui par arrêt du 30 octobre 1962 a rejeté le recours et confirmé le jugement.

Au moment où l'année touche à sa fin, et où les gratifications vont être versées, on ne saurait trop recommander aux employés qui désirent changer d'entreprise, de réclamer une lettre ou un contrat d'engagement sans place pour les artifices. Et cela bien que la bonne foi soit présumée par la loi...

F. de la Luy

Soirée annuelle de la section valaisanne du TCS

Attention ! La date de la soirée annuelle de la section valaisanne du Touring-Club a été avancée au samedi 15 décembre 1962. Cette manifestation qui connait chaque année une faveur extraordinaire débutera dès 19 h. 15, au Grand Hôtel du Golf, à Crans sur Sierre.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au jeudi 6 décembre, à l'Office du TCS (Caisse d'Epargne, Sion). Elles seront prises en considération dans l'ordre de leur arrivée, les places étant limitées à trois cents personnes. Prière d'indiquer le nombre d'hommes et le nombre de dames lors de l'inscription, c'est important. Le prix de la carte de fête est de 15 francs par personne pour les membres du TCS. Pour les accompagnants 18 fr. Sont compris dans ce prix : entrée, cotillons, soupe à l'oignon, tombola, service. Il est possible de prendre logement à l'hôtel à un prix qui sera indiqué par l'Office mais il faut le retenir à l'avance.

Cette soirée aura beaucoup de relief. Elle est organisée par une commission que préside M. Richard Bonvin. Deux orchestres, menu de choix, jeux, fleurs, viendront agrémenter ce grand divertissement annuel de la section. Tenue de soirée demandée.

Les routes à prendre, de préférence parce qu'elles seront surveillées par les patrouilleurs du TCS, sont celles de Sierre-Montana-Crans ou de Granges-Chermignon-Crans. Se munir de chaînes à neige.

Pour le tournoi de curling, celui-ci aura lieu les 15 et 16 décembre 1962. Les inscriptions doivent être adressées à Me Henri Gard, avocat à Sierre, jusqu'au 10 décembre.

Cessez-le-feu en Chine

Le gouvernement chinois a donné l'ordre de cessez-le-feu aux gardes-frontières chinois tout le long de la frontière sino-indienne à partir du 22 novembre à zéro heure (heure de Pékin), annonce le gouvernement chinois dans une déclaration diffusée par l'agence « Chine nouvelle ».

Le gouvernement chinois déclare avoir pris ces mesures de sa propre initiative et pour démontrer la sincérité de son désir de mettre un terme au conflit frontalier et de régler le problème pacifiquement, annonce l'agence Chine nouvelle.

Le gouvernement chinois propose en même temps au gouvernement indien de désigner des plénipotentiaires pour rencontrer sur place des plénipotentiaires chinois afin de régler les questions pratiques relatives au retrait des forces armées de chaque partie.

Le gouvernement chinois, indique encore l'agence Chine nouvelle, invite le premier ministre de l'Inde à venir à Pékin pour régler à l'amiable le problème des frontières, lorsque les négociations menées sur place par les plénipotentiaires donneront des résultats.

« Si le gouvernement indien devait trouver à cette visite un inconvénient, le premier ministre chinois serait prêt à se rendre à la Nouvelle-Delhi pour négocier ».

DISTRICT DE SION

SION

Les Jeux olympiques au conseil général

Vendredi soir, le Conseil général est convoqué avec un ordre du jour ne comportant qu'un seul point : Les jeux olympiques.

On sait que le Conseil d'Etat, sollicité d'apporter sa participation financière à cette entreprise, a répondu qu'il était prêt à garantir le 50 % du déficit, mais au plus pour une somme de 3 millions de francs. Il ne donnera cette garantie que lorsque toutes les couvertures prévues par le plan financier seront obtenues.

Pour Sion, il s'agit de décider dans quelle mesure la commune peut payer et cautionner l'organisation des Jeux. Le Conseil général aura là un objet de taille à discuter, car on sait que c'est Sion qui a posé sa candidature au Comité international, le règlement obligeant une désignation précise à l'exclusion de toute appellation plus générale, comme « Valais », par exemple.

Cet honneur, pour la capitale, est flatteur, mais aussi lourd à porter et le Conseil général devra se déterminer puisque le Conseil communal, à juste titre d'ailleurs, ne tient pas à prendre tout seul de telles responsabilités.

Assemblée des journalistes sportifs valaisans

Treize membres sur dix-sept qu'en compte l'association valaisanne des journalistes sportifs, étaient présents lundi soir pour l'assemblée générale tenue au Buffet de la Gare sous la présidence de M. Joseph Salzmann de Viège. L'ordre du jour fut promptement liquidé car tout le monde avait hâte de voir les films sur l'alpinisme et le ski présentés et commentés par M. Maurice D'Allèves, préfet du district, président des guides et instructeurs de ski du Valais et de la Suisse. Mentionnons encore que M. Fernand Donnet, qui habite Lausanne maintenant, a été nommé membre d'honneur de l'association, en sa qualité de fondateur.

SAVIÈSE

Avis

Tous les propriétaires de tracteurs et autres machines agricoles qui désirent obtenir le remboursement des droits de douanes sur la benzine et l'huile Diesel utilisées dans l'agriculture sont priés de retirer la formule spéciale concernant la demande de remboursement auprès de l'Office communal pour la culture des champs, M. Luyet Albert de Jean-Marie à St. Germain.

Ce dernier se tiendra à la disposition des intéressés : Samedi 24 novembre 1962 à la Salle des votations de la Maison communale le matin de 8 à 12 h. et l'après-midi de 14 à 17 heures.

Ces demandes devront être retournées dûment complétées et signées à l'Office communal pour la Culture des champs jusqu'au 30 novembre 1962.

Nous tenons également à rappeler que toutes les demandes de subsides concernant l'achat de mototreuils, faucheuses, atomiseurs etc. doivent être adressées avec les pièces nécessaires dûment signées et remplies à l'Office communal pour la culture des champs Luyet Albert St. Germain.

L'Administration communale.

Vers une Ecole romande

Décidément, parmi les problèmes qui soulèvent à juste titre le plus de controverses, se trouve celui de l'enseignement secondaire. Car, dans notre pays, le manque de cadres se fait sentir, particulièrement dans le domaine scientifique. Aussi n'est-il pas étonnant que dans cinq de nos cantons romands, on se préoccupe de réformes de l'enseignement. Ce qui est plus étonnant, par contre, c'est qu'aucune coordination n'intervienne dans ces recherches entreprises parallèlement, que chacun tente de son côté telle ou telle expérience, sans que son voisin en tire réellement profit.

Depuis 1898, les pédagogues essayent de convaincre les autorités et l'opinion publique de la nécessité de cette coordination entre les cinq cantons romands et le Jura bernois, dans le domaine de l'enseignement. 1898-1962, cela représente 64 ans durant lesquels l'Ecole romande est demeurée à l'état de projet, sans avancer d'un pas vers sa réalisation.

L'organe des Jeunesses radicales romandes, « Pour Agir », consacre un article fort intéressant à ce problème, un article signé Eugène Kuttel. Nous emprunterons à notre confrère quelques données sur cette question.

Tout d'abord, il faut savoir que les citoyens concernés par cette disparité des systèmes d'enseignement cantonaux ne sont pas des exceptions. En 1959, dans le canton de Vaud, on a compté un millier de mutations d'élèves venant de ou partant pour un autre canton romand. A La Chaux-de-Fonds, dans le même temps, on voyait arriver 103 enfants d'autres régions romandes, tandis que 126 élèves quittaient les écoles de la ville pour celles de Sion, de Genève ou de Fribourg. Au total, on estime à 3500 le nombre des mutations annuelles pour toute la Romandie.

Or, dans quelle situation se trouvent les parents qui doivent quitter leur canton pour des raisons professionnelles ? Que doivent-ils faire de leurs enfants, déjà engagés dans la période secondaire de leurs études ? La plupart du temps, ils sont obligés d'envisager un bouleversement total dans la vie scolaire des enfants !

Qu'on en juge plutôt par ces quelques exemples :

— Trois cantons font débuter l'année scolaire au printemps, deux en automne, un troisième jouit d'un système mixte. (A noter que quatre pays seulement dans le monde entier ont conservé l'entrée à l'école au printemps !)

— A l'école secondaire, l'âge d'entrée est de 10 ans dans le canton de Vaud, de 11 ans dans le Jura, de 12 à Neuchâtel et de 13 à Fribourg et Genève.

— Aucun manuel scolaire n'est utilisé dans les six cantons à la fois. On compte 6 livres différents pour l'enseignement de ... la lecture.

Notre attachement au fédéralisme ne doit pas nous faire oublier que, dans certains domaines, une coordination est indispensable, d'autant qu'elle n'aliénerait en rien les prérogatives des cantons. Actuellement, nous l'avons dit, cinq de nos cantons sont en quête d'une nouvelle structure de l'enseignement. Ce qui ne peut étonner puisque, dans le monde, 52 pour cent des pays sont eux aussi en train d'étudier une modernisation dans ce domaine.

Ne faudrait-il pas envisager d'urgence la création d'une « commission officielle romande de coordination scolaire », ainsi que l'ont réclamée les participants au dernier congrès de la société pédagogique romande ?

Dans le canton de Neuchâtel, après le refus par le peuple de la proposition de réforme de l'enseignement, au moment où nombre de parents et de personnalités réclament toutefois une réforme (différente du projet refusé), ne faudrait-il pas œuvrer en songeant à la création d'une véritable Ecole romande ? Ne serait-ce pas un des services que le canton pourrait rendre à la communauté suisse d'expression française que d'aider l'abolition d'un système suranné ? Ces questions, nous les avons posées à M. Robert Moser, député au Grand Conseil neuchâtelois, qui présida la commission chargée d'étudier la réforme de l'enseignement. Et nous allons tenter de résumer cette conversation.

Lorsque le premier projet de réforme de l'enseignement fut mis à l'étude dans le canton de Neuchâtel, la question de l'Ecole romande fut délibérément écartée, pour ne pas compliquer une discussion déjà très délicate. Mais les membres de la commission se penchèrent sur les rapports transmis par les Départements de l'instruction publique d'autres cantons romands, afin d'étudier les expériences faites ailleurs. Et le projet qui fut soumis au peuple se situait à mi-chemin entre la méthode vaudoise et la genevoise, sans être en tous points semblable à un système déjà en application ailleurs.

Qu'une coordination soit nécessaire, qu'une harmonisation des programmes cantonaux soit souhaitable, cela est vrai. Et non seulement en raison des mutations qui ont lieu chaque année mais aussi pour faciliter le passage de l'école primaire à l'école professionnelle par exemple. L'enseignement de nombreux métiers est en effet centralisé dans une seule école romande (c'est le cas pour les typographes, pour les horlogers) : dans cette école arrivent donc des élèves de tous les cantons. Aucun n'apporte le même bagage de connaissances en raison des différences des programmes et des méthodes appliqués dans chaque canton.

L'opinion publique est d'ailleurs consciente de la nécessité d'une réforme à l'échelon romand, comme elle la réclame déjà sur le plan cantonal. Mais, souvent mal informée, elle n'est pas préparée à accepter quelques concessions. Or, tout bouleversement implique forcément le mécontentement de tel ou tel sur quelques points précis. Il y a des obstacles à franchir. L'un des plus importants est le fédéralisme mal compris. On devrait même parler de régionalisme. En veut-on un exemple ?

Il se situe à l'échelon des enseignants, mais on pourrait en trouver d'autres qui montrent que chacun de nous est profondément marqué par sa ville ou son village, et qu'il montre par trop de méfiance à l'égard de ce qui vient de « l'étranger » (c'est-à-dire de la ville ou du canton voisin).

A l'Ecole de commerce de Neuchâtel, on a tenté une expérience dans l'enseignement de la comptabilité : le même phénomène était expliqué par le professeur de comptabilité sur le plan comptable et par le professeur de mathématiques sur le plan des mathématiques pures. On cherchait donc une espèce de synthèse qui devait rendre plus claire, dans l'esprit des élèves, l'étude de tel ou tel problème. Cette expérience ayant donné des résultats satisfaisants, l'expert fédéral de l'enseignement commercial a organisé un cours pour les professeurs romands, cours donné par l'ancien directeur de l'Ecole de commerce de Neuchâtel, afin de faire connaître les bienfaits de cette méthode. Ces réunions de professeurs ont lieu à Lausanne. Y assistent des enseignants de Genève, du Valais et de Neuchâtel, mais aucun du canton de Vaud ! Cette histoire est un exemple qui met en cause les Vaudois ; mais nous pourrions en citer où les autres cantons joueraient le mauvais rôle !

Le manque d'échanges entre nos régions romandes est tout à fait regrettable. Et surtout les susceptibilités sont grandes dans ce domaine. On croirait déchoir en reconnaissant que tel manuel en usage dans le canton voisin est au moins «aussi» valable que celui employé chez nous. C'est pourtant par l'harmonisation des programmes et des manuels que doit commencer toute réforme : le changement de structure ne vient qu'après ! Et l'on se rend compte que sur ces premiers obstacles, on bute déjà avec obstination.

Il importe donc que l'opinion publique soit clairemeent informée des difficultés que présentera toute réforme dans ce domaine. Il faut aussi que l'on revalorise la fonction d'enseignant, souvent méconnue et critiquée : cela va de pair avec tout changement envisagé dans l'enseignement. Oubliant toutes lees querelles de clocher, la presse et les partis ont un grand rôle à jouer. Mais, pour qu'une Ecole romande devienne un projet réalisable, il est indispensable que les rencontres entre chefs de Département de l'instruction publique de nos cantons se multiplient. C'est à cet échelon seulement que des solutions peuvent être envisagées.

Sur quelle base pourrait-on démarrer ? Eh bien, conclut M. Robert Moser, le phénomène nouveau et commun dans toutes les réformes de l'eenseignement est celui de l'orientation des élèves. Pourquoi ne pas partir de là pour chercher une harmonisation, puisque, sur ce point, les susceptibilités créées par les anciennes structures n'existent pas ?

Hélas, il semble que de nombreuses années seront nécessaires pour qu'une véritable Ecole romande voie le jour. SLI

Avis aux travailleurs étrangers saisonniers

Les travailleurs étrangers saisonniers doivent quitter la Suisse à l'échéance de leur autorisation de séjour, soit le 20 décembre 1962 au plus tard.

Il est indispensable, pour des raisons de marché du travail en hiver, que l'on s'en tienne à la définition du statut du saisonnier dans la mesure où les conditions légales et de fait sont remplies.

Les saisonniers doivent interrompre effectivement leur séjour en Suisse durant l'entre-saison et demeurent tenus de résider à l'étranger pendant ce laps de temps. Le séjour dans le canton pendant l'entre-saison sans exercice d'une activité lucrative, et la prise d'emploi dans une autre profession, sont formellement interdites.

Des prolongations dans la même profession ne pourront être accordées que dans les cas de nécessité et pour autant qu'elles ne portent pas préjudice à la main-d'œuvre du pays.

Le départ du travailleur saisonnier à la fin de la saison entraîne également celui des membres de sa famille bénéficiant d'une autorisation de séjour.

Vu l'importance que revêt le maintien du statut du saisonnier pour la sauvegarde de l'équilibre démographique du canton, le retour pour la prochaine saison ne doit avoir lieu qu'avec une assurance d'autorisation de séjour et pas avant le terme fixé pour l'entrée.

Les agents de la police cantonale et les préposés aux bureaux communaux des étrangers signaleront au service cantonal toutes les infractions à ces dispositions. Celles-ci seront punies conformément à l'art. 23 de la loi fédérale du 26 mars 1931 modifiée le 8 octobre 1948, sur le séjour et l'établissement des étrangers. En outre, l'étranger fautif sera renvoyé de Suisse avec refus d'autorisation pour la saison suivante.

Le chef du Département de justice et police :
Dr O. Schnyder

I lavoratori stranieri stagionali devono lasciare la Svizzera alla scadenza della loro autorizzazione di dimora, vale a dire entro il 20 dicembre 1962 al più tardi.

Per ragioni di mercato del lavoro durante la stagione invernale, è indispensabile che lo statuto dello stagionale sia rispettato nella misura in cui le condizioni legali e di gatto siano riempite.

Gli stagionali devono interrompere effettivamente la loro dimora durante la bassa stagione e rimangono obbligati di risiedere all'estero durante questo periodo. La dimora nel cantone durante la bassa stagione senza l'esercizio di un'attività lucrativa e l'assunzione di un impiego in un'altra professione sono formalmente vietate.

Le proroghe, nella stessa professione, saranno accordate solamente in casi di necessità ed alla condizione di non arrecare pregiudizio alla mano d'opera del paese.

La partenza del lavoratore stagionale alla fine della stagione comporta ugualmente quella dei membri della sua famiglia autorizzati a dimorare nel cantone.

Vista l'importanza del mantenimento dello statuto degli stagionali par la salvaguardia dell'equilibrio demografico nel cantone, il ritorno per la prossima stagione puo' avvenire solamente mediante l'ottenzione di un'assicurazione circa la concession ed'un permesso di dimora e non prima del termine fissato per il rientro.

Gli agenti della polizia cantonale ed i titolari degli uffici communali degli stranieri denunzieranno al servizio cantonale tutte le infrazioni alle precedenti disposizioni. Dette infrazioni saranno punite in conformità all'art. 23 della legge federale del 26 marzo 1931, modificata l'8 ottobre 1948 sulla dimora ed il domicilio degli stranieri. Inaltre, la straniero colpevole sarà allontanato dalla Svizzera con rifiuto d'autorizzazione per la stagione seguente.

Il Capo del dipartimento di giustizia e polizia :
Dott. O. Schnyder

le spécialiste du
Trousseau
„A l'Economie"
Ed. Röhner-Coppex Sion
Pl. du Midi Tél. 2 17 39